



2^e rencontres Afrique Europe des huissiers de justice à Yaoundé (Cameroun) 27/29 octobre 2010

L'UIHJ a organisé avec la Chambre nationale des huissiers de justice du Cameroun les 2^e rencontres Afrique Europe des huissiers de justice, sous le haut patronage de Paul Biya, président de la République du Cameroun

Près de six-cents participants

Après le Gabon où avaient été inaugurées à Libreville en octobre 2008 les premières rencontres Afrique Europe des huissiers de justice, c'était au tour du Cameroun d'accueillir les nombreux confrères venus des deux continents pour échanger et s'informer pendant les deux journées d'un colloque placé sous le thème de « *L'huissier de justice à l'ère de l'économie des savoirs* ».

Quatorze pays et près de six-cents participants se sont ainsi retrouvés au palais des congrès de Yaoundé : Algérie, Belgique, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, France, Gabon, Guinée, Luxembourg, Niger, Pays-Bas, Togo et Sénégal. Le bureau de l'UIHJ était représenté à son plus haut niveau, par son président, Leo Netten, son 1^{er} vice-président, Bernard Menut, son vice-président, Honoré Aggrey, et sa trésorière, Dominique Aribaut-Abadie, ainsi que par sa secrétaire générale, Françoise Andrieux, et son 1^{er} secrétaire, Mathieu Chardon. Invité par l'UIHJ, Christophe Bernasconi, 1^{er} secrétaire de la Conférence de La Haye de droit international privé, avait fait le déplacement afin de représenter cette grande organisation internationale auprès des autorités et des huissiers de justice présents. Jean-Michel Rouzaud, président de l'Ecole nationale de procédure de Paris (ENP), partenaire de l'UIHJ dans le cadre de l'Unité de formation des huissiers de justice africains (Ufohja),

n'aurait manqué pour rien au monde cet événement qui devait aussi célébrer la formation des huissiers de justice.

On doit en premier lieu remarquer que l'accueil de nos amis camerounais fut très largement à la hauteur de la réputation de ce magnifique pays. Grâce à la pugnacité d'Alain Ngongang, président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Cameroun, et de son Comité d'organisation, présidé par Polycarpe Diméné Yomba, lui-même ancien président de la Chambre nationale des huissiers de justice, en relais logistique et scientifique avec l'UIHJ, en particulier Françoise Andrieux et Luisa Lozano, secrétaire, tout avait été mis en œuvre pour faire de ces 2^e rencontres Afrique Europe des huissiers de justice un événement dont on se souviendrait pendant très longtemps.

Une rencontre au siège de l'Ohada

En prémisses au colloque, le 26 octobre, une délégation composée de Bernard Menut, Honoré Aggrey, Françoise Andrieux, Mathieu Chardon, Alain Ngongang et Christophe Bernasconi, ont rendu une visite de courtoisie au secrétariat de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (Ohada), dont le siège est à Yaoundé. La délégation a été reçue par Idrissa Kéré, directeur des Affaires juridiques et des relations avec les institutions. L'objet de cette réunion était double. Il s'agissait d'une part de renouer les contacts directs avec cette organisation dont l'UIHJ est l'une des ambassadrices non seulement en Afrique mais également dans le reste du monde. Il s'agissait d'autre part de permettre à la Conférence de La Haye de rencontrer les représentants de l'Ohada afin de sensibiliser les États membres à l'intérêt d'adhérer à cette organisation et aux diverses conventions qu'elle a établies, notamment la convention du 15 novembre 1965 sur la signification et la notification des actes judiciaires et extrajudiciaires à l'étranger en matière civile et commerciale, ou encore la convention « *apostille* ». M. Kéré s'est montré très réceptif à la présentation faite par le premier secrétaire de la Conférence de La Haye. Bernard Menut a, quant à lui, rappelé que la mise en place d'un statut d'huissier de justice africain figurait toujours parmi les priorités de l'UIHJ et que ce projet trouverait un cadre idéal au sein d'un acte uniforme de l'Ohada, comme cela avait déjà été proposé. Durant la conversation, a été avancée l'idée d'une réunion



Pendant la cérémonie d'ouverture du colloque, de G. à D. : Polycarpe Diméné Yomba, président du Comité d'organisation du colloque, Jean-Michel Rouzaud, président de l'ENP de Paris, Alain Ngongang Simé, président de la CNHJ du Cameroun, Amadou Ali, vice-premier ministre, ministre de la justice du Cameroun, Leo Netten, président de l'UIHJ, Jean Poumane Akan, ministre, conseiller technique à la Présidence de la République, Françoise Andrieux, secrétaire général de l'UIHJ

During the opening ceremony, from L; to R.: Polycarpe Diméné Yomba, president of the Steering Committee of the seminar, Jean-Michel Rouzaud, president of the ENP of Paris, Alain Ngongang Simé, president of the NCJO of Cameroon, Amadou Ali, vice-prime minister, minister for justice of Cameroon, Leo Netten, president of the UIHJ, Jean Poumane Akan, Minister, technical adviser at the Presidency of the Republic, Françoise Andrieux, general secretary of the UIHJ



Leo Netten, président de l'UIHJ - Leo Netten, president of the UIHJ



La délégation de l'UIHJ à la présidence de la République avec, au centre, Laurent Esso, ministre d'État, secrétaire général de la Présidence de la République

The UIHJ delegation at the Presidency of the Republic with, at the centre, Laurent Esso, Minister, General Secretary of the Presidency of the Republic

technique entre l'Ohada et ses experts internationaux pour évoquer la possibilité d'une collaboration avec l'UIHJ et la Conférence de La Haye afin d'intégrer l'harmonisation de l'huissier de justice africain et les conventions de La Haye.

Rencontre avec le ministre de la justice du Cameroun

Toujours en préalable aux rencontres, quatre visites protocolaires ont eu lieu le 27 octobre. Tout d'abord, la délégation de l'UIHJ s'est rendue au ministère de la justice du Cameroun pour y rencontrer Amadou Ali, vice-premier ministre, ministre de la justice, garde des sceaux. La délégation était accompagnée par le président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Cameroun, ainsi que par Christophe Bernasconi, Jean-Michel Rouzaud, et Patrick Safar, trésorier adjoint de la Chambre nationale des huissiers de justice de France. Étaient également présents M. Ngafessong, ministre délégué chargé de l'administration pénitentiaire, Justice Ngawamessia, secrétaire général du ministère de la justice, Mme Essomba, inspecteur général chargée des services judiciaires, Daniel Mekobé Soné, directeur de la Liquidation, Emile Nsoga, directeur des Affaires pénales, M. Ahouvé, directeur des Droits de l'homme, M. Awongo, directeur des professions judiciaires et M. Fongang, chef de service des huissiers de justice. Leo Netten a remercié chaleureusement M. Ali pour son accueil. Il lui a demandé de bien vouloir transmettre ses remerciements à Paul Biya, président de la République, pour avoir bien voulu placer les rencontres Afrique Europe sous son haut patronage. Il a indiqué combien l'UIHJ était sensible à cette grande marque d'intérêt porté par l'État camerounais à la profession d'huissier de justice. Le président de l'UIHJ a présenté son organisation. Il a indiqué l'importance d'œuvrer pour l'harmonisation de la profession en Afrique et dans le monde. Christophe Bernasconi a souligné qu'il s'agissait de la première visite de la Conférence de La Haye au Cameroun. Il a remercié à son

tour M. Ali pour cette audience et lui a demandé de bien vouloir transmettre à M. Biya les remerciements de son organisation. M. Bernasconi a indiqué qu'une centaine d'États a signé la convention « Apostille » et que 62 États appliquent la convention de 1965 sur la signification internationale, tout en relevant que le Cameroun, à l'instar de la quasi-totalité des États africains, n'étaient pas adhérents à ces conventions. S'agissant de la convention sur la signification, le premier secrétaire a rappelé que, sur le plan mondial, la plupart des demandes sont traitées dans le délai de deux mois et que l'adhésion à cette convention constituerait pour le Cameroun et les autres pays africains une avancée significative en la matière. Honoré Aggrey a évoqué l'Ufohja et les résultats spectaculaires obtenus en dix ans. Le vice-président de l'UIHJ a ensuite rappelé le projet d'acte uniforme d'huissier de justice harmonisé africain. Il a enfin annoncé le prochain congrès international des huissiers de justice en terre africaine, à Cape Town, en mai 2012. Pour le compte de l'ENP, Jean-Michel Rouzaud n'a pas manqué de rappeler que l'UIHJ avait compris depuis toujours que la profession d'huissier de justice se développerait par la formation et que, en France, en trente ans, la profession s'était hissée au même niveau que celui des autres professions judiciaires. Bernard Menut a ensuite évoqué les récentes lignes directrices de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) adoptées par le Conseil de l'Europe le 17 décembre 2009 sur l'exécution des décisions de justice et autres titres en forme exécutoire et sur les agents d'exécution. Le premier vice-président a indiqué combien ce texte contribuait à améliorer et renforcer le statut des huissiers de justice en Europe et se constituait en modèle pour le monde. Le ministre de la justice, en son nom et en celui du président de la République, a remercié les délégations présentes pour avoir fait le déplacement au Cameroun. Il a indiqué combien M. Biya était sensible à la tenue d'une manifestation de cette ampleur dans son pays. M. Ali a indiqué que le Cameroun était un véritable laboratoire culturel à la suite des colonisations allemande, française et anglaise. Il a rappelé que de nombreux textes de loi reflètent cette mixité mais qu'en matière de justice, le processus d'harmonisation était toujours en cours. « *Le Cameroun est un pionnier en la matière* », a estimé M. Ali.

Réception à la Présidence de la République du Cameroun

Après cette longue réunion très cordiale et ouverte, les délégations se sont rendues à la Présidence de la République où elles ont été reçues par son secrétaire général, ministre d'État, Laurent Esso. Le président de l'UIHJ l'a très vivement remercié. « *En recevant la délégation de l'UIHJ, vous témoignez votre soutien aux huissiers de justice camerounais mais également aux huissiers de justice des autres pays de l'Ohada et des autres pays d'Afrique* » a-t-il déclaré. Poursuivant son propos, Leo Netten a ajouté que, sans une bonne exécution et une signification certifiée, les procédures ne peuvent perdurer et l'exécution reste lettre morte. Après avoir à son tour remercié M. Esso pour l'honneur qui était fait à la Conférence de La Haye, Christophe Bernasconi a estimé qu'« *il n'y a aucune raison pour qu'un pays qui a un système d'huissier de justice libéral n'utilise pas la convention de La Haye sur la signification qui permet la transmission directe des actes entres officies ministériels* ». Bernard Menut a rappelé que la profession d'huissier de justice permet de fluidifier les flux judiciaires et de sécuriser les échanges et que l'UIHJ avait une réelle expertise en ce domaine. Le premier vice-président a noté que l'UIHJ intervenait à la demande des pays pour rénover et installer des huissiers de justice, faciliter les échanges commerciaux et faire en sorte qu'une décision soit exécutée. Honoré Aggrey a



Bernard Menut, 1^{er} vice-président de l'UIHJ
Bernard Menut, 1st Vice-President of the UIHJ



Christophe Bernasconi, 1^{er} secrétaire de la
Conférence de La Haye de droit international
privé - Christophe Bernasconi, 1st Secretary
of The Hague Conference on Private
International Law

jugé que la cause de la profession d'huissier de justice en Afrique a besoin du soutien des États. « L'UIHJ a aidé les huissiers de justice pour faire d'eux des professionnels libéraux dans la zone Ohada. Nous voulons unifier ce qui a été fait » a-t-il annoncé. Le ministre a indiqué qu'après cinquante ans d'indépendance au Cameroun, il restait des choses à parfaire. Il a rappelé la spécificité multiculturelle du Cameroun issue des colonisations successives et des traditions juridiques de Common Law et de Civil Law. Laurent Esso a reconnu qu'il était important que les huissiers de justice soient bien formés. « Vous pouvez nous apporter la ressource humaine de la formation » a-t-il précisé, en ajoutant que « l'indépendance du juge et de l'huissier de justice peuvent atténuer la toute puissance de l'État ».

Les délégations ont ensuite été très cordialement reçues par son excellence, Bruno Gain, ambassadeur de France au Cameroun, dans sa résidence de Yaoundé.

Enfin, les délégations se sont rendues à la représentation de l'Union européenne au Cameroun pour y être reçue par son ambassadeur, Raul Mateus Paula. L'entretien, à la fois cordial et technique, et donc très instructif, a essentiellement porté sur les projets de financement de l'Union européenne dans le cadre des accords de Cotonou de 2000 pour les pays africains, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et du Fonds européen de développement (FED), dont le but est d'améliorer l'efficacité de l'aide et une meilleure concentration.

L'effervescence des grands jours

Le jeudi 28 octobre, au palais des congrès de Yaoundé, c'est l'effervescence des grands jours. Près de 600 participants ainsi que tous les médias s'appêtent à assister à la grande cérémonie d'ouverture des tant attendues 2^e rencontres Afrique Europe. Ont également honoré de leur présence des membres du gouvernement, des chefs des missions diplomatiques et des organisations internationales, le bâtonnier de l'ordre des avocats, la présidente de la Chambre nationale des notaires, ainsi que des présidents des regroupements interprofessionnels et inter-patronaux.

Il est un peu plus de 9 h 30 lorsque, sous les applaudissements et les crépitements des flashes des photographes, apparaissent les acteurs de cette cérémonie. S'installent ainsi à la tribune Amadou Ali, vice-premier ministre, ministre de la justice, garde des sceaux, Leo Netten, président de l'UIHJ, Alain Ngongang, président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Cameroun, Jean Poumane Akan, ministre, conseiller technique à la Présidence de la République,

Jean-Michel Rouzaud, président de l'ENP de Paris, Françoise Andrieux, secrétaire général de l'UIHJ et Polycarpe Diméné Yomba, ancien président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Cameroun, président du Comité d'organisation des rencontres.

Dans son discours d'accueil, Polycarpe Diméné a tout d'abord remercié Paul Biya, président de la République du Cameroun, pour son parrainage tant moral que matériel de ces 2^e rencontres Europe Afrique des huissiers de justice. Puis s'adressant à Leo Netten, il a indiqué combien les huissiers de justice camerounais étaient heureux d'accueillir à Yaoundé « le plénipotentiaire désormais en charge de promouvoir le rayonnement mondial de la profession d'huissier de justice ». Il a souhaité la bienvenue aux représentants de l'ENP, de l'Ufohja ainsi que de la Conférence de La Haye de droit international privé. Il a également salué la présence de Jacques Isnard, ancien président de l'UIHJ et aujourd'hui président honoraire. Il a adressé à tous les huissiers de justice des délégations étrangères des mots de bienvenues particulièrement chaleureux. Puis, commentant les travaux à venir et le thème du colloque, notre confrère a estimé que « non seulement une telle démarche évite aux juristes de proximité que sont les huissiers de justice de sombrer dans la sclérose intellectuelle, génératrice d'inertie et même de recul pour la pratique professionnelle, mais elle permet surtout à ces praticiens d'optimiser en les améliorant leurs performances dans la manière de s'acquitter de la part du service public qui leur incombe ».

Le pari d'une mondialisation réussie

En écho à ces propos très positifs, Alain Ngongang a à son tour remercié le président de la République Paul Biya pour avoir parrainé ces rencontres. Il a remercié l'ensemble des participants, notamment les délégations étrangères. S'adressant en premier lieu aux représentants des organisations interprofessionnelles et inter-patronales dont la présence témoigne de l'intérêt de renforcer les liens avec la profession d'huissier de justice, il a indiqué que l'huissier de justice contribue à l'assainissement du climat des affaires dans le monde et en particulier au Cameroun. « Il contribue à « booster » la croissance économique et bien entendu à consolider l'État de droit » a-t-il estimé. Et de poursuivre : « La formation et le renforcement de nos capacités professionnelles sont une exigence fondamentale pour harmoniser notre rôle dans la défense des droits des citoyens et relever les défis d'efficacité, d'efficience et de célérité qui nous interpellent avec acuité ». Il a confirmé le souhait de sa profession de renforcer ses capacités tant en droit interne qu'en droit international au travers de la formation. S'adressant au président Isnard, « l'Africain », Alain Ngongang lui a manifesté les messages de remerciements de ses confrères et consœurs camerounais pour ses actions passées en Afrique. Puis il a indiqué qu'à côté des congrès internationaux, les rencontres Afrique Europe qui se tiennent tous





les deux ans constituent un rendez-vous de la plus haute importance, « *un instrument ô combien stratégique dans la politique de formation initiale et surtout continue mise en place par l'UIHJ pour déboucher sur des standards mondiaux de la profession* ». Puis il a ardemment remercié M. Ali d'avoir accepté de présider cette cérémonie, en dépit d'un emploi du temps très chargé. Il a solennellement exprimé la reconnaissance du Comité directeur de la Chambre nationale des huissiers de justice du Cameroun pour sa constante sollicitude et sa bienveillance à l'égard de la profession d'huissier de justice. Le président Ngongang a souligné toutes les réformes réalisées sous l'impulsion de M. Ali en matière de justice depuis sa nomination en qualité de ministre de la justice en 2001. S'agissant des huissiers de justice, il a rappelé qu'une plateforme de consultation permanente est en place avec le ministère de la justice, « *permettant une réelle prise en compte des vues exprimées par les huissiers de justice* ». « *Les huissiers de justice sont membres à part entière de la grande famille judiciaire* » a indiqué Alain Ngongang en paraphrasant volontairement le ministre de la justice. Puis il a souligné que la Chambre nationale des huissiers de justice du Cameroun avait bénéficié de la contribution multiforme du gouvernement. Alain Ngongang a solennellement demandé au ministre de la justice de bien vouloir transmettre ses plus sincères remerciements au Chef de l'État pour avoir spontanément et généreusement accepté de patronner les rencontres et marquer ainsi sa confiance et sa sollicitude à l'endroit de la profession d'huissier de justice. « *L'huissier de justice est le seul et véritable juriste de proximité qui assure au quotidien la mise en œuvre des droits des justiciables* » a-t-il poursuivi. Cette mission exige une formation de base solide mais aussi et surtout une formation continue de qualité qui l'oblige à une constante et permanente remise en question de ses connaissances. Depuis la fin du siècle dernier, le monde s'est engouffré dans une nouvelle ère de l'histoire de l'économie, que l'on pourrait qualifier d'ère de l'économie des savoirs, et qui connaît son essor sous l'effet conjugué d'une croissance exponentielle du secteur tertiaire, des progrès technologiques et de la mondialisation. S'il existe un savoir juridique, il existe un savoir économique, un savoir social, un savoir culturel, etc. Cet avènement de l'économie des connaissances interpelle la profession d'huissier de justice dans son quotidien. Il en découle de nombreux défis pour la profession : nécessité d'une polyvalence accrue, faire reconnaître ses savoirs, trouver de nouvelles sources en matière de compétence, construire une image respectable et respectée dans la société par l'éthique et la déontologie professionnelle. « *Nous ne remporterons le pari d'une mondialisation réussie que si nous plaçons l'homme au centre de l'économie des savoirs mais surtout si nous le plaçons comme finalité de tout savoir* » a jugé le président Ngongang. Puis il a fait sien la formule du célèbre écrivain humaniste français François Rabelais : « *science sans conscience n'est que ruine de l'âme* ». Il a achevé un discours très applaudi par ces mots très inspirés : « *A l'heure de l'économie*



Honoré Aggrey, vice-président de l'UIHJ
Honoré Aggrey, vice-president of the UIHJ



Jean-Michel Rouzaud, président de l'ENP de Paris
Jean-Michel Rouzaud, president of the ENP of Paris

des savoirs, il est impératif pour nous huissiers de justice de faire savoir notre savoir-faire pour faire valoir nos compétences, notre expertise et, au-delà de nos frontières nationales respectives, de nous construire une légitimité scientifique à l'épreuve du temps et de toutes les contingences spatio-temporelles ».

L'intégration juridique, locomotive de l'intégration économique

Leo Netten a exprimé son plaisir de se trouver au Cameroun pour célébrer ces deuxièmes rencontres Afrique Europe des huissiers de justice. Il a adressé ses sincères remerciements à M. Ali pour sa présence lors de cette cérémonie et au président de la République pour avoir donné une dimension toute particulière à cet événement. Pour Leo Netten, l'Afrique et l'Europe entretiennent aujourd'hui des relations de partenariat qui ne font que renforcer leurs relations historiques et culturelles. Pour autant les influences des autres continents (Amériques, Asie) font de l'Afrique un théâtre d'opérations important dans leurs positionnements stratégiques. Et l'économie y joue un rôle primordial. « *Il était impératif, pour tous les pays concernés, d'adopter un même droit des affaires moderne, réellement adapté aux besoins économiques, clair, simple, sécurisant les relations et les opérations économiques* » a considéré le président de l'UIHJ. Les États africains ne sauraient rester en marge de ce processus. C'est la raison pour laquelle ont été créées des organisations comme l'Union du Maghreb arabe pour l'Afrique septentrionale, l'UEMOA pour l'Afrique de l'Ouest, la CEMAC pour l'Afrique centrale et le SADC pour l'Afrique Australe, avec comme objectifs la réalisation de l'intégration économique et juridique au niveau régional et ensuite l'avènement de la Communauté économique africaine et l'Union africaine. « *L'intégration juridique devrait servir de locomotive à l'intégration économique. C'est dans ce contexte que l'expérience d'uniformisation du droit des affaires des États africains a été lancée à travers l'Ohada* », a poursuivi Leo Netten. Pour lui, l'Ohada est surtout une idée - voire une exigence - des opérateurs économiques africains. Reprenant les propos de Jacqueline Lohoues-Oble, professeur agrégée de droit (Côte d'Ivoire) et membre du Conseil scientifique de l'UIHJ, il a rapporté que « *L'harmonisation du droit et l'harmonisation juridique deviennent un impératif car une harmonisation -ou plutôt une unification- bien menée favorise les échanges, la libre concurrence, restaure la confiance et prépare l'intégration économique* ». Les huissiers de justice sont complètement concernés par cette harmonisation du droit. Il est indispensable qu'ils s'impliquent dans ce processus par l'harmonisation de la profession. Evoquant le projet de statut uniforme des huissiers de justice initié par son prédécesseur, Jacques Isnard, rejeté par l'Ohada, il a jugé que « *ce projet mérite d'être réexaminé et reconsidéré car il contribue incontestablement à*



promouvoir le traité de l'Ohada et à conforter l'acte uniforme du 1^{er} juillet 1998 relatif aux procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution ». Rapidité, efficacité, haute performance dans le recouvrement des créances, telles sont les attentes de tout détenteur de titre exécutoire, qu'il s'agisse d'un simple citoyen, d'un consommateur, d'un commerçant ou d'un entrepreneur, voire d'un établissement bancaire. Le président Netten a ensuite rappelé que, pour répondre à ces impératifs, s'est imposée au fil du temps une profession, spécialiste de l'exécution et du recouvrement, véritable acteur économique et gage de sécurité et de garantie, celle d'huissier de justice. Un professionnel privé et autonome, voilà ce qu'offrent les États en voie de modernisation de leur système judiciaire. L'huissier de justice : un acteur majeur de l'État de droit et de la vie économique. L'huissier de justice : un élément pivot dans le fonctionnement de l'État et de l'économie.

Contribuer à l'harmonisation du statut de l'huissier de justice

Amadou Ali a déclaré qu'il considérait comme un grand honneur et un grand plaisir de s'adresser aux participants du colloque placé sous le haut patronage de Paul Biya. Il a présenté son pays comme « une Afrique en miniature, les pieds dans l'Océan ». « Je serai votre porte-parole le plus fidèle pour rapporter le bien que vous avez dit du président de la République » a-t-il promis. Le vice-premier ministre a considéré que la présence massive des participants traduit la forte mobilisation des huissiers de justice du monde pour améliorer leur professionnalisme dans le dessein d'une justice de qualité sur le plan planétaire. Il a indiqué que les relations entre chancellerie et la Chambre nationale des huissiers de justice du Cameroun sont « empreintes d'un climat serein de concertation et de collaboration ». « C'est la première fois en neuf ans que je préside personnellement une cérémonie qui concerne l'un des corps des professions judiciaires » a-t-il poursuivi, déclenchant une vague d'applaudissements. Il a souligné son attachement à « une profession renouée et modernisée constituée d'huissiers de justice bien formés intellectuellement et moralement, et compétente professionnellement pour une réalisation simple, efficiente et complète de l'exécution des décisions de justice ». Dans le cadre de la réforme entreprise, le ministre de la justice a fait part de son ambition d'instaurer un modèle d'huissier de justice qui tienne compte de la tradition du système judiciaire camerounais romano-germanique et anglo-saxon, et forgée sur la culture judiciaire. Le Cameroun a été colonisé par l'Allemagne, puis placé sous tutelle française et anglaise, a-t-il rappelé pour évoquer la spécificité de son pays. Il a promis qu'à l'issue des réformes sera résolu le délicat problème



Edouard Ndoc, avocat général à la cour d'appel du Centre (Cameroun)

Edouard Ndoc, General Attorney at the Court of Appeal of the Centre (Cameroun)



Le maître de cérémonie
The Master of Ceremony



Jacques Isnard, président honoraire de l'UIHJ
Jacques Isnard, honorary president of the UIHJ

des charges d'huissiers de justice, avec notamment la création de sociétés professionnelles d'huissiers de justice. « Un droit camerounais multiculturel sera un exemple d'intégration de plusieurs systèmes différents ». M. Ali a rappelé que le Cameroun participe aux activités de l'Ohada, également un modèle d'intégration juridique. Faisant état de l'audience qu'il a accordée à la délégation de l'UIHJ la veille, il s'est réjoui d'une convergence de vue sur le rôle que l'Ohada peut jouer dans le cadre de l'intégration juridique et judiciaire en Afrique. « Le statut de l'huissier de justice harmonisé ne peut que procéder d'une concertation. Le Cameroun, sous l'impulsion du chef de l'État, vous assure de sa disponibilité pour contribuer à l'harmonisation du statut de l'huissier de justice si chère à votre organisation » a-t-il dit. Concernant la formation, le ministre de la justice a annoncé que son département mène une étude en vue de la création d'un institut national d'études judiciaires qui pourrait être chargé de la formation ainsi que du perfectionnement du corps judiciaire. Ce département concernerait les huissiers de justice, les avocats et les notaires. Puis il a félicité Leo Netten et Alain Ngongang pour le choix du thème des travaux. Ce choix « traduit le suivi de votre organisation de coller à l'avènement d'une profession d'huissier de justice de qualité et de son temps : un monde globalisé. Cela passe par une formation continue et par un encadrement efficace sur le plan d'éthique pour faire de ce corps d'élite un corps incontournable ». Amadou Ali a achevé une intervention très appréciée en ces termes : « La profession d'huissier de justice réclame un comportement exemplaire de tous les instants. C'est dans cet espoir que je vous souhaite de fructueux travaux et déclare ouvertes les 2^{es} rencontres Afrique Europe des huissiers de justice ».

Un pont entre l'Afrique et l'Europe

Les travaux du colloque ont débuté après une brève interruption. Pour préparer les participants à des débats d'une qualité scientifique qui allait s'avérer de très haut niveau, Guillaume Payan, maître de conférences à l'Université du Maine (France), consultant UIHJ, a établi un pont entre l'Afrique et l'Europe au moyen d'un brillant exposé qui avait pour thème : « Exécution des décisions de justice, huissier de justice et État de droit : l'émergence de principes communs en Afrique et en Europe ». Ce travail extrêmement documenté fera l'objet d'une prochaine publication.

Les rencontres s'articulaient autour de trois thèmes déclinés en trois ateliers : la rationalisation des savoirs, la mutualisation des savoirs et l'optimisation des savoirs.

Le premier atelier, la rationalisation des savoirs, a débuté par un premier sous-thème consacré aux différents degrés d'indépendance entre la décision



Marc Schmitz, huissier de justice à Saint-Vith (Belgique), questeur du Comité de l'UIHJ
 Marc Schmitz, judicial officer in Saint-Vith (Belgium), quaestor of the Committee of the UIHJ



Rose-Marie Bruno, huissier de justice à Arles (France), expert ENP et Ufohja
 Rose-Marie Bruno, judicial officer in Arles (France), ENP and Ufohja expert

et son exécution. Leo Netten en était le modérateur. Quatre intervenants se sont succédé à la tribune : Alain Ngongang, Marc Schmitz, huissier de justice à Saint-Vith (Belgique), questeur du Comité de l'UIHJ, Rose-Marie Bruno, huissier de justice à Arles (France), expert ENP et Ufohja, et Dominique Aribaut-Abadie. Puis Christophe Bernasconi a présenté de façon très vivante la Conférence de La Haye de droit international privé dont il est le premier secrétaire. Il s'est demandé s'il ne serait pas possible d'envisager une adhésion des 16 États membres de l'Ohada à la Conférence de La Haye ou à la convention de La Haye de 1965 sur la signification des actes. Il a reconnu que les travaux de la Conférence de La Haye gagnent en lisibilité sur le continent africain grâce à l'UIHJ. Il a rappelé que c'est l'UIHJ qui a proposé ce qui allait devenir cette convention de 1965. Soixante-deux États ont signé à cette convention. Mais M. Bernasconi a fait remarquer qu'en Afrique, seuls le Botswana, l'Égypte, le Malawi et les Seychelles l'ont signée. « *Dans tous les États où il existe des huissiers de justice libéraux, il n'y a aucune raison que la convention ne soit pas utilisée* » a-t-il à nouveau déclaré. En réponse à ces propos Alain Ngongang a promis que la Chambre nationale des huissiers de justice du Cameroun allait être l'ambadrice de la Convention de La Haye de 1965 auprès des autorités du Cameroun.

Mutualisation et optimisation des savoirs

Le deuxième atelier, la mutualisation des savoirs, comprenant trois sous-thèmes. Le premier sous-thème, le statut, était modéré par Bernard Menut. Les quatre intervenants étaient Alobwede Ngolle, professeur de droit (Cameroun), Dominique Aribaut-Abadie, Fahima Khaldi, huissier de justice (Algérie), et Carlos Calvo, président de la Chambre des huissiers de justice du Luxembourg. Le deuxième sous-thème avait pour objet la déontologie. Il était modéré par Honoré Aggrey. Se sont succédé à la tribune Jean-Claude Olombi, huissier de justice à Brazzaville (Congo), ancien président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Congo, et Thierry Guinot, huissier de justice (France), auteur d'un ouvrage de référence sur la question. Le troisième sous-thème, également modéré par Honoré Aggrey, s'intéressait à la formation. Mohamed Bousmaha, huissier de justice (Algérie), Jean-Michel Rouzaud, Anne Kérisit, huissier de justice à Douarnenez (France), expert ENP et Ufohja, ainsi qu'Honoré Aggrey, ont évoqué successivement les grandes lignes des actions menées par l'ENP de Paris, l'Ufohja, le Conseil international de la formation créé par l'UIHJ, et le projet CADAT (pour Cape-Town Dakar Tunis), également créé par l'UIHJ.

Le troisième sous-thème, l'optimisation des savoirs, était modéré par Marc Schmitz. Il s'intéressait aux activités cœur de métier et aux activités périphériques de l'huissier de justice. Les intervenants, Aloyse Ndong, président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Sénégal et Elise Kogla, huissier de justice (Cameroun), ont évoqué la place de la signification et de l'exécution dans leurs pays respectifs. Puis Mathieu Chardon a présenté les lignes directrices de la CEPEJ adoptées par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe le 17 décembre 2009, estimant que ce document, dans l'élaboration duquel l'UIHJ avait joué un rôle important, constituait la base de l'harmonisation de la profession d'huissier de justice en Europe mais aussi dans le reste du monde.

L'huissier de justice dans l'Afrique de 2030

Puis, une table ronde conclusive s'est interrogée sur l'avenir de l'huissier de justice dans l'Afrique de 2030. La table ronde s'est attachée à faire ressortir les qualités de ce professionnel en tant qu'élément de garantie, de preuve, et de confiance au sein du droit des contrats. La table ronde était modérée par Alain Ngongang et Françoise Andrieux. Elle était constituée d'Edouard Ndock, avocat général à la cour d'appel du Centre (Cameroun), de Marie-André Mgwé, avocat au barreau du Cameroun à Douala, d'Olivier Behle, président du Groupement inter-patronal du Cameroun à Douala, et de Rose-Marie Bruno.

En clôture des travaux, deux temps forts. En premier lieu le lumineux rapport de synthèse de Françoise Andrieux dont le texte vous est proposé ci-dessous. En second lieu les recommandations des 2^e rencontres Afrique Europe, présentées par Jérôme Okemba, huissier de justice à Brazzaville (Congo), dont le texte est également reproduit ci-dessous.

La cérémonie de clôture et la remise traditionnelle de cadeaux s'est déroulée dans une ambiance à la fois solennelle, sereine, mais également de liesse. Cette cérémonie accueillait à la tribune Leo Netten, M. Ngafessong, Jacques Isnard, Honoré Aggrey, Alain Ngongang, Françoise Andrieux et Jérôme Okemba. Leo Netten a salué le travail exceptionnel réalisé par la Chambre nationale des huissiers de justice du Cameroun, son président, Alain Ngongang, et son Comité d'organisation, qui ont tous été longuement applaudis, et la parfaite organisation de ces rencontres ainsi que leur très haut niveau scientifique. M. Ngafessong après avoir salué l'excellence des travaux, qui se sont déroulés « *dans une ambiance formidable* », a déclaré, au nom du ministre de la justice, clos les 2^e rencontres Afrique Europe des huissiers de justice de Yaoundé.



Jean-Claude Olombi, huissier de justice à Brazzaville (Congo)

Jean-Claude Olombi, judicial officer in Brazzaville (Congo)

Rapport de synthèse de Françoise Andrieux, secrétaire général de l'UIHJ

Ainsi que le président Leo Netten l'a rappelé, les deuxièmes rencontres Afrique Europe des huissiers de justice ne sont que l'une des expressions des relations historiques et traditionnelles qui lient ces deux continents. Aujourd'hui, on voit émerger en Afrique de nouvelles forces économiques, sociales et politiques, à la faveur des mutations économiques et des dynamiques culturelles. Il est impossible à l'Afrique d'échapper au processus de mondialisation de l'économie. Toutefois, elle s'efforce de ne pas le subir car sa richesse en matières premières, en hommes et en compétences, doit au contraire lui permettre de l'utiliser à son profit. Ce continent fascine. Evidemment il fascine par ses richesses : la richesse de sa culture, de ses traditions, sa faculté de résistance conjugée à son art de mêler progrès et ancestralité... Mais il fascine aussi par ses richesses naturelles, objet de convoitise, qui font qu'aujourd'hui ce n'est plus seulement l'Europe qui vient à la rencontre de l'Afrique mais tous les autres continents, américain et asiatique, qui viennent y assoir des bases économiques stratégiques. Alors, la mondialisation, la globalisation, ont nécessairement touché l'évolution structurelle de l'économie africaine. Le continent africain voit le monde entier se donner rendez-vous sur son sol : États-Unis, Japon, Chine, Brésil ou encore l'Inde.

Bien évidemment un bouleversement des relations s'instaure et l'Europe doit considérer que ces nouveaux venus vont entraîner des relations placées sous le signe de nouvelles exigences et de nouvelles priorités. On peut alors se poser une double question. Quelles sont les perspectives ouvertes par toutes ces dynamiques pour notre profession ? Quelle est la place de notre profession dans l'économie des savoirs ? La réponse à ces questions nécessite une anticipation. Il faut voir à l'horizon des années futures, et nous avons arbitrairement choisi l'horizon 2035 car c'est précisément celui qu'a envisagé le Cameroun qui a établi un plan de développement appelé « *Vision 2035* » et dans lequel il précise que l'un de ses objectifs est « *une justice indépendante et accessible à tous* ». Il faut aussi savoir ou accepter d'intégrer désormais l'économie au droit et à la justice. En effet, l'économie ne peut évoluer sans un socle solide formé par les institutions et les règles de fonctionnement de ces institutions. L'huissier de justice est précisément l'un des maillons de la chaîne institutionnelle judiciaire. Et les liens entre l'Afrique et l'Europe ont fait subsister ce professionnel comme un trait d'union entre les deux continents. Nous devons alors bien cerner la notion d'économie des savoirs qui correspond en fait à une économie basée

sur de nouvelles formes de connaissances qui place les compétences parmi les biens économiques de plus haut niveau.

La production de biens matériels est bien entendu loin d'être devenue anecdotique, mais la part de l'immatériel, de l'informationnel, du travail intellectuel et de la recherche dans les processus de création de l'ensemble des richesses créées ne cesse de croître, tendant à devenir la force productive principale. Le consensus se fait pour dire que nous sommes entrés dans l'économie de la connaissance. Cela vaut pour tous les secteurs économiques, qu'ils produisent des biens industriels classiques, des services, ou de la connaissance comme le nôtre. La connaissance investit l'économie avec son mode de fonctionnement spécifique. Elle répond à des besoins intrinsèques de libertés d'accès, de diffusion, de validation par les pairs, d'ouverture, de transparence, de travail en commun. Elle est abondante, inépuisable. Son usage et sa consommation engendrent d'autres connaissances. Le savoir fuit la clôture. D'une manière consubstantielle, pour se développer, il a besoin du partage. Par conséquent, la coopération, l'ouverture s'affirment dans l'économie au travers du partage des savoirs.

L'Europe est entrée depuis dix ans précisément dans une phase de réflexion sur cette nouvelle donnée économique. L'Union européenne a défini en l'an 2000 une stratégie visant à faire entrer l'économie européenne dans la « *société de l'information* » : c'est la stratégie de Lisbonne. Or, informer c'est bien partager son savoir. L'objectif de la Stratégie de Lisbonne était de faire de l'économie européenne « *l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde d'ici à 2010* ». Par conséquent, lorsque les huissiers de justice s'interrogent sur leur place dans l'économie des savoirs, ils sont parfaitement dans l'air du temps et une fois encore certainement les premiers professionnels non seulement à se positionner sur de tels objectifs mais aussi à l'envisager en dehors des frontières européennes pour engager sur ce thème une réflexion internationale.

Bien entendu nous ne sommes pas philanthropes et c'est à notre développement passant par notre adaptation que nous nous intéressons, mais toujours dans l'optique du service rendu au justiciable, qu'il soit particulier ou, plus précisément, dans le sujet qui est le nôtre aujourd'hui, qu'il soit entité commerciale. La mutation de l'économie va valoriser sur le plan marchand les compétences ou les connaissances et notamment celles produites par les professionnels du savoir, par les experts que sont par exemple les huissiers de justice. Nous devons donc faire de nos connaissances un avantage compétitif.



Adolphe Minkoé She, professeur agrégé des universités (Cameroun)

Adolphe Minkoé She, Professor at Law (Cameroon)



Anne Kérisit, huissier de justice à Douarnenez, expert ENP et Ufohja

Anne Kérisit, judicial officer in Douarnenez, ENP and Ufohja expert



Notre matière première, c'est notre savoir faire, nos activités cœur de métier et notre formation, le tout entraîné par une dynamique bien connue : plus on se forme, plus on peut avoir d'activités, et plus on a d'activités, plus on a besoin d'être formé... C'est la valeur savoir qui façonnera notre profession et on peut avancer que l'accumulation de cette matière première profitera tant à l'État, qui pourra s'appuyer sur un professionnel compétent pour faire exécuter les décisions rendues par ses tribunaux, qu'au justiciable qui aura en face de lui le professionnel hautement qualifié pour répondre à ses besoins.

Placer ces deuxièmes rencontres Afrique Europe sous le thème de l'économie des savoirs nous amène à nous interroger à différents niveaux. Nous avons parlé de la rationalisation des savoirs, de la mutualisation des savoirs et de l'optimisation des savoirs, mais en vérité on peut encore envisager les travaux de ces deux journées sous deux angles différents, d'une part le partage des savoirs et d'autre part la gestion des savoirs.

I – Le partage des savoirs

L'économie du savoir qui émerge, et dans laquelle des règles du jeu issues de la société industrielle sont remises en cause, va transformer les rapports de force. Il semble que, dans cette économie nouvelle, l'un des maîtres mots soit coopération, laquelle coopération permettra de partager nos savoirs. Il s'agit alors de déterminer quel sont nos savoirs privilégiés, exclusifs, afin de les mettre en commun autour de processus approuvés par chacun. L'Europe ne s'y est pas trompée qui a consacré par la jurisprudence et par les textes le droit à l'exécution au travers de l'arrêt Hornsby contre Grèce et de la recommandation 17 assortie de ses lignes directrices, comme nous l'a rappelé dans un premier temps Guillaume Payan, suivi par les développements instructifs de Mathieu Chardon. Ici l'optimisation des savoirs consiste à exploiter nos activités cœur de métier qui constituent la plupart du temps le noyau dur de notre monopole comme la signification, par exemple, qui revêt les mêmes formes tant au Cameroun qu'au Sénégal, comme nous l'ont indiqué M^{es} Kogla et Ndong. Nous avons par exemple compris l'immense intérêt qui réside dans la facilitation de la circulation de nos actes, ce à quoi s'attache la convention de La Haye comme nous l'a démontré le premier secrétaire de la Conférence, Christophe Bernasconi. L'optimisation des savoirs c'est aussi mettre à profit nos connaissances pour offrir au justiciable un service complet, allant du conseil juridique à la représentation devant les tribunaux en passant par la sécurisation des actes en matière immobilière, comme l'a souhaité M^e Ndong, selon la pluridisciplinarité chère à l'Union et aussi, paramètre à ne pas négliger, selon la nécessité économique de nos offices, comme l'a rappelé M^e Kogla.

Mais la mise à profit de nos savoirs, leur partage, ne peuvent se faire que si nous avons tous les mêmes droits et obligations. Et c'est au travers de deux éléments qui sont les piliers de soutien de notre profession qu'il faut alors envisager une nouvelle approche de la mutualisation de nos savoirs, une approche normative de qualité de nos atouts : statuts, déontologie. Cette idée de partage déjà avancée annonce les prémices de l'harmonisation. De quelle façon pouvons-nous partager nos statuts et nos règles déontologiques ? Tout d'abord en communiquant avec l'extérieur, comme l'a souhaité Dominique Abadie. « Il faut faire savoir notre savoir faire » a-t-elle déclaré. Puis peut-être en nous inspirant de l'exemple du Cameroun qui, comme l'a expliqué M^e Alobwede Ngolle, a réussi l'harmonisation des statuts anglophone et francophone.

On demande à la justice d'apporter des solutions et, quand elle doit être appliquée, c'est vers un seul professionnel que l'on se tourne : l'huissier de justice, qui est pour Dominique Abadie LE spécialiste des voies d'exécution. L'huissier de justice doit être celui qui apporte sécurité et garantie en répondant à des critères sélectifs et qualitatifs. Il est le seul professionnel du droit judiciaire et des procédures civiles d'exécution. Il peut, grâce à son expertise, éviter les procès lents et coûteux, comme Carlos Calvo l'a indiqué. Il est important que dans ce cadre son action soit inscrite tout à la fois dans un statut légalement formalisé et réponde également à des règles déontologiques qui, par essence, ne sont pas toutes codifiées, pas plus en Europe qu'en Afrique, ainsi que nous l'a indiqué Jean-Claude Olombi, ce qui paradoxalement n'exempte en rien de leur respect. Thierry Guinot a installé le triptyque indépendance-objectivité-probité qui sont les idées fondatrices bases d'une norme déontologique lorsqu'on les allie à la loyauté, l'esprit de cohésion et la fiabilité. Ces mots, ces simples mots mais si beaux par les sens qu'ils recouvrent, sont précisément des valeurs à partager, qui doivent nous être communes et qui constituent ce que Jean-Claude Olombi a appelé notre précieux patrimoine. Ainsi la confiance qu'inspirera ce professionnel, parce que ses meilleures règles auront été partagées et seront appliquées sans frontières, permettra d'envisager un nouvel ordre harmonisé pour participer au développement correct de l'économie. En effet, les partenaires économiques, sûrs de retrouver partout un professionnel légitime et responsable, ne répugneront point à engager leurs actions partout où ils auront l'assurance, non seulement de l'exécution des obligations qui leur sont dues, mais également du fait que le cadre, la méthodologie employée, sera la même et préservera leur relation économique. Pour cela il faut envisager, comme cela se fait dans la gestion de la qualité, l'échange des meilleures pratiques qui nous amènera à l'harmonisation tant attendue.



Elise Kogla Batamak, huissier de justice (Cameroun)

Elise Kogla Batamak, judicial officer (Cameroon)



Mohamed Bousmaha, huissier de justice (Algérie)

Mohamed Bousmaha, judicial officer (Algeria)



Marie Andrée Ngwe, avocat au barreau de Yaoundé (Cameroun)

Marie Andrée Ngwe, lawyer in Yaoundé (Cameroun)

La gestion de la qualité, ce sont les techniques d'organisation concourant à rendre un service conforme à un standard. Elle permet a priori d'améliorer la qualité des prestations rendues et donc de satisfaire les besoins exprimés ou non des clients ou utilisateurs. C'est un concept de management qui paraît adaptable à notre profession et à notre statut qui peut finalement être considéré comme un mode organisationnel de notre profession. Il s'agit de définir les standards statutaires pour en faire un socle commun international. Nous sommes donc partis des activités pour arriver au statut et à la déontologie, qui est sa béquille, pour évoquer le partage des savoirs. Dans la deuxième partie nous allons évoquer la gestion des savoirs ou très simplement : comment mettre à profit nos compétences, comment les exploiter totalement pour l'efficacité de la justice.

Mais auparavant, en guise de trait d'union, il est un sujet que je n'ai pu placer ni dans le partage, ni dans la gestion, car il s'attache précisément aux deux : vous avez deviné que je veux parler de la formation. Il existe plusieurs approches complémentaires pour caractériser « *l'économie du savoir* ». L'une d'entre elles bien évidemment met l'accent sur la formation. La capacité à former est un critère déterminant. Il faut souligner le caractère collectivement distribué de la connaissance, dont le rôle s'accroît sans cesse. Les professionnels ne peuvent plus cesser d'être apprenants, au titre de la formation continue, comme par exemple en Algérie, ainsi que l'a souligné Me Bousmaha, ceci dans une sorte de mise en réseau international de la formation de la profession. Ainsi est née la multinationale de la formation créée par M^e Rouzaud !

La capacité des individus et des organisations à partager effectivement leurs savoirs qui se reflètent dans des compétences opérationnelles et professionnalisantes est déterminante. La gestion et le développement des connaissances deviennent des objectifs en soi. Il y a toujours eu la formation, le développement des méthodes. On parle maintenant de « *knowledge management* ». Il faut capitaliser les connaissances. D'abord, repérer les connaissances cruciales donc les activités cœur de métier comme nous les avons envisagées. Puis les préserver, c'est à dire les modéliser, les formaliser et les conserver. Ensuite les valoriser au service du développement de la profession, en les laissant suffisamment souples pour s'adapter à l'environnement et notamment aux avancées technologiques, et je veux parler ici d'e-Justice qui est en fait un contenant dans lequel nous mettrons nos contenus. . .

D'une manière générale, dans cette économie de la connaissance, les communautés de pratiques, communautés professionnelles, jouent un rôle important. Plus ou moins informelles, elles facilitent la transmission de savoirs tacites, basés sur l'expérience et les savoirs explicites acquis par la formation. La



M. Ngafessong, ministre délégué chargé de l'administration pénitentiaire

Mr. Ngafessong, delegate minister in charge of the prison authorities

circulation de cette information crée effectivement un savoir collectif qui renforce notre profession par la voie de l'harmonisation.

Partant de ce constat, les échanges de formation ont déjà été mis en place pour favoriser le transfert de connaissances métier. L'Ufohja, comme l'a rappelé Anne Kérisit, en est l'éclatant exemple. Coopération et partage constituent le fil conducteur de notre formation au travers de ces structures. Les acteurs de la formation professionnelle ont conscience de leur rôle déterminant dans le processus d'insertion, d'adaptation et de réactualisation des connaissances.

Mais nous devons admettre toutefois que « *plus de formation* » n'est pas nécessairement la réponse adaptée. La qualité doit être privilégiée. Il s'agit de mesurer sa « *contribution à la valeur ajoutée de la profession* ». M^e Ndong a démontré que la formation donne ses lettres de noblesse à la signification. Le besoin de formation est indéniable. La formation fait naître, façonne et accompagne une profession et la profession du futur se fera par la formation ou ne se fera pas, a martelé M^e Rouzaud. Elle a été vigoureusement confirmée comme pilier de notre profession par Marc Schmitz et Alain Ngongang. Et c'est précisément une fois ces savoirs acquis et partagés par tous qu'il faut les gérer, apprendre à les utiliser. Venons-en donc à la gestion des savoirs.

II - La gestion des savoirs

La gestion des savoirs ou des connaissances ramenée à notre profession doit s'entendre comme l'ensemble des techniques acquises qui nous permettent d'exercer nos compétences de la façon la plus efficace possible, en toute indépendance intellectuelle et financière. Nous en voulons une attribution totale et non partielle. Nous avons déjà eu maintes fois l'occasion de rappeler que le droit et l'économie sont liés. L'économie est une science qui observe des faits, cherche les causes qui les engendrent, les lois qui les commandent. Le droit, au contraire, a pour objet et pour mission de formuler des prescriptions, de dégager des principes, des normes, et d'élaborer des réglementations. Le droit et l'économie aujourd'hui se coordonnent.

Cela résulte de plusieurs facteurs. D'abord, il existe une prééminence de la sphère économique dans nos sociétés contemporaines. Ensuite, cette sphère économique se régionalise ou se mondialise, mais les règles de droit demeurent étatiques et alors se doivent d'être compétitives. En d'autres termes des règles juridiques internes peuvent voir arriver leur inéluctable modification au regard de leur inadaptation au développement des échanges transnationaux. Il faut donc trouver des règles juridiques internes capables de traverser les frontières dans le cadre d'une harmonisation autour d'un facteur commun : le nôtre



Pendant une interview - During an interview

c'est l'huissier de justice bien entendu. Enfin, le droit de l'exécution émerge, il sécurise les échanges économiques à l'échelle mondiale et devient donc une composante de l'évolution des données économiques.

Lier le droit et l'économie, c'est inévitablement faire intervenir le principe de sécurité juridique garanti par tout État démocratique associé au développement des échanges économiques. Pour cela, comme Guillaume Payan l'a indiqué, l'État organise l'exécution des décisions de justice de la façon la plus efficace possible : par la séparation des pouvoirs entre le juge qui dit le droit et l'huissier de justice qui l'exécute. Ce dernier doit donc nécessairement être un professionnel indépendant, tant vis-à-vis du créancier que du juge, selon Marc Schmitz, rejoint sur ce point par Rose-Marie Bruno qui s'est élevée contre l'instrumentalisation subie de la part de certains créanciers. Il doit avoir le choix des mesures d'exécution pour parvenir le plus efficacement possible à l'exécution des obligations : « *le choix du moment et de l'opportunité de l'exécution lui appartient* » a dit Alain Ngongang.

Ceci est fort heureusement le cas dans la majorité des pays, et notamment en Algérie, où l'huissier de justice est non seulement libre de ses actions mais dispose d'un vrai monopole armé d'un champ de multiples activités, ainsi que l'a exposé Fahima Khaldi. On ne peut tolérer une ingérence juridictionnelle dans l'exécution de la décision au risque de détruire l'image impartiale de la justice et de lui imprimer la lenteur du mouvement décrite par Dominique Abadie quand elle a évoqué le cas de l'Espagne. Le juge doit être dégagé des vicissitudes de l'exécution de la décision qu'il rend. Il la confie à un professionnel de haut niveau, responsable, impartial, efficace et neutre, ni asservi, ni servile, a dit Rose-Marie Bruno, qui sublimera la pensée juridique du magistrat.

A ce niveau là également on ne peut que confirmer les liens étroits qui unissent la justice et l'économie car une décision efficace parce qu'effective assoit la confiance des opérateurs économiques. Au-delà de ces considérations, la gestion des savoirs peut permettre d'envisager l'avenir et d'anticiper.

Un outil d'activités nouvelles

La crise subie par la mondialisation ultralibérale montre l'impérieux besoin d'encadrement des acteurs économiques. L'économie met en relation des hommes entre eux qui contractent pour formaliser leur relation. Ces relations ont besoin d'être garanties, régulées... Le président de la Commission de l'Union africaine (UA), Jean Ping, a indiqué que la production africaine avait augmenté de 1,6% en 2009 et qu'elle devrait atteindre 4,7% cette année. « *Treize pays africains tablent sur une croissance entre 6% et 11% l'année prochaine* », a-t-il rajouté. Le potentiel de croissance de l'Afrique est donc bien

présent et les études de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) montrent qu'il existe une forte attente des entreprises mondiales pour investir sur le continent. Tout chef d'entreprise a besoin de sécurité, de garantie, et il va s'adresser à la justice avec un objectif classique d'efficacité mais aussi de compétitivité.

L'huissier de justice grâce à ses ambivalences statutaires va pouvoir répondre à ces impératifs. En effet, il offre un service à la fois public et privé et son statut participe selon Dominique Abadie à l'établissement de la sécurité juridique. Si l'huissier de justice favorise le développement économique grâce à la confiance qu'il permet d'avoir en la justice d'un pays, c'est parce qu'au cœur d'un État de droit, il offre une garantie. Il peut aider à la lutte contre l'organisation de l'insolvabilité. Il faut permettre à l'huissier de justice en possession d'un titre exécutoire d'avoir accès aux renseignements nécessaires à l'exécution en quelque pays que se trouvent ces renseignements, pour qu'il puisse exercer ses activités de façon égale et égalitaire, sans rencontrer les problèmes évoqués par Me Kogla à l'occasion de la signification. Il ne s'agit pas de faire circuler les titres à travers les frontières, il s'agit à présent, dans une seconde phase, de leur donner les moyens d'être exécutés. Pour cela, l'huissier de justice doit prendre sa place dans l'information et y accéder facilement. Les notions d'État de droit et de sécurité juridique sont liées. A quoi répond le besoin de sécurité juridique sur un plan purement économique ? Il vise à donner aux acteurs économiques, qu'ils soient chefs d'entreprises, professions libérales ou salariés, un cadre juridique clair, simple, stable et respecté.

La sécurité juridique se conjugue avec l'État de droit, car nous savons que l'établissement de l'État de droit et le respect des libertés encourage le développement, tout simplement parce que l'économie a besoin de sécurité juridique et de liberté d'entreprise. L'internationalisation croissante des marchés financiers, la rapidité de la négociation des opérations et de l'échange des informations, appellent la sécurité des transactions financières et juridiques. L'Europe a pris de l'avance sur l'Afrique dans ce domaine car celle-ci a dû tenir compte du droit africain — ou « *des* » droits africains pourrait-on dire — qui





croulaient sous le poids de coutumes variées longtemps jugées responsables de l'inertie et de l'insécurité juridique des relations contractuelles privées à cause de leur imprévisibilité et par conséquent, de leur manque de fiabilité. L'huissier de justice, professionnel au cœur des relations économiques, peut devenir un facteur de fiabilité et de stabilité de ces relations à condition de lui en donner les moyens. Si l'État doit assurer la sécurité juridique propice à la garantie des investissements et au développement des échanges commerciaux il doit se doter d'organes solides pour accomplir cette tâche et l'huissier de justice, nous l'avons maintes fois affirmé et démontré, est bien le pivot des relations économiques.

Mais définir la place de l'huissier de justice est une chose, encore faut-il aussi définir le contexte dans lequel il pourrait agir de façon optimisée puisque nous avons envisagé l'optimisation des savoirs. Nous avons un exemple sous les yeux. Les bouleversements que connaît notre planète et la mondialisation des échanges économiques ont conduit à des multiples tentatives d'unification de droit, notamment droit civil et commercial, soit au niveau international, soit au niveau régional comme l'Union européenne, les pays du golfe et encore les pays de l'Ohada. Et c'est précisément là que l'Afrique montre sa capacité, non seulement à s'adapter, mais à le faire de façon exemplaire avec un certain pied-de-nez à l'organisation européenne parfois engluée dans ses nationalismes. Elle crée l'Ohada, Organisation pour le droit des affaires, exemple pour le monde a déclaré Mathieu Chardon, outil juridique imaginé et réalisé par les juristes africains pour simplifier et harmoniser le droit des affaires. A la clé, il s'agit de dynamiser le développement économique et la croissance en Afrique francophone par la mise en place d'outils et d'instances juridiques fiables. Elle fait l'éclatante démonstration que le partage et la gestion des savoirs ne peuvent trouver leur expression que dans une nécessaire harmonisation.

C'est alors que pourra émerger la grande profession de l'exécution qui ne trouvera sa voie que grâce à l'accroissement, au partage et à la gestion des compétences des professionnels qui la composent. Ces professionnels huissiers de justice qui, comme l'ont démontré avec conviction les intervenants, sont l'élément essentiel de l'État de droit et demeurent indispensables au développement économique.

Recommandations de Yaoundé

1- Considérant que l'exécution des décisions de justice est une condition de l'État de droit dont l'huissier de justice est aujourd'hui un élément essentiel;
Nous, participants aux 2^e rencontres Afrique Europe des huissiers de justice,

Recommandons aux États de garantir à l'huissier de justice la liberté de choisir, sans autorisation judiciaire préalable, la mesure qu'il juge appropriée pour engager l'exécution d'une décision de justice.

2- Considérant que le respect de l'État de droit et du bon processus d'exécution implique des obligations de la part des États,
Nous, participants aux 2^e rencontres Afrique Europe des huissiers de justice,

Recommandons

- a) Aux États, de s'abstenir d'adopter des dispositions législatives ou réglementaires qui visent à empêcher de façon temporaire ou définitive l'exécution.
- b) Aux autorités judiciaires, d'éviter de faire pression ou de s'ingérer dans l'exécution.

3- Considérant que le préambule du traité révisé de l'Ohada reconnaît la nécessité de renforcer la sécurité juridique et d'affermir l'État de droit,
Considérant que si, par l'acte uniforme sur les procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution, l'harmonisation du droit de l'exécution s'est opérée, celle des acteurs de l'exécution, qui demeure le complément indispensable audit acte uniforme, a été rejetée par le Conseil des ministres de l'Ohada malgré ses chants d'amour de l'uniformisation du droit,
Nous, participants aux 2^e rencontres Afrique Europe des huissiers de justice,

Recommandons à l'Union internationale des huissiers de justice de soumettre à nouveau au Conseil des ministres de l'Ohada, en vue de son adoption, le projet d'acte uniforme portant statut harmonisé de l'huissier de justice africain.

4- Considérant que le bon exercice par l'huissier de justice de sa profession requiert de celui-ci plusieurs qualités,
Nous, participants aux 2^e rencontres Afrique Europe des huissiers de justice,

Recommandons aux États, dans le cadre de l'adoption ou de la révision des textes relatifs aux statuts des huissiers de justice, d'inclure des règles strictes concernant la discipline et la déontologie.

5- Considérant que la formation permet à l'huissier de justice de faire face aux exigences de la pluridisciplinarité et d'être performant dans l'accomplissement de sa fonction,
Nous, participants aux 2^e rencontres Afrique Europe des huissiers de justice,

Recommandons aux États de mettre en place des structures susceptibles d'assurer la formation initiale et continue des huissiers de justice.

6- Considérant que la Convention notification de La Haye de 1965 vise à simplifier le mode de transmission des actes judiciaires et extrajudiciaires à l'étranger,
Considérant en outre que l'une des voies de transmission instituée par ladite convention est la communication directe entre huissiers de justice,
Nous, participants aux 2^e rencontres Afrique Europe des huissiers de justice,

Recommandons aux États africains, et en particulier ceux de l'espace Ohada, d'adhérer seul ou en groupe du bloc Ohada à la Convention de la Haye de 1965.

7- Considérant que l'opacité ou l'absence d'informations sur le patrimoine du débiteur favorise l'insolvabilité organisée,
Considérant la nécessité d'accéder aux informations de tous les protagonistes en vue de permettre une procédure équitable,
Nous, participants aux 2^e rencontres Afrique Europe des huissiers de justice,

Recommandons aux États africains, d'instaurer au profit des huissiers de justice des mécanismes efficaces d'information sur le patrimoine du débiteur.

Yaoundé, le 29 octobre 2010



2nd Meeting of African and European Judicial Officers in Cameroon

On 27-29 October 2010 the UIHJ organized with the National chamber of the judicial officers of Cameroon the Second meeting of African and European judicial officers, under the high patronage of Paul Biya, President of the Republic of Cameroon

Nearly six hundred participants

After Gabon where had been inaugurated in Libreville in October 2008 the First meeting of African and European judicial officers, it was time for Cameroon to accommodate the many fellow-members coming from the two continents to exchange and inform themselves during the two days of a conference placed under the topic of "The Judicial officer at the era of the economy of knowledge".

Fourteen countries and nearly six hundred participants convened at the Congress Palace of Yaoundé: Algeria, Belgium, Burkina Faso, Cameroon, Congo, France, Gabon, Guinea, Ivory Coast, Luxembourg, the Netherlands, Niger, Togo and Senegal. The board of the UIHJ was represented at its highest level, by its president, Leo Netten, its 1st vice-president, Bernard Menut, its



Amadou Ali, vice-premier ministre, ministre de la justice du Cameroun

Amadou Ali, vice-prime minister, minister for justice of Cameroon



La délégation de l'UIHJ au siège de l'Ohada avec, 2^e à gauche, Idrissa Kéré, directeur des affaires juridiques et des relations avec les institutions

The delegation of the UIHJ at the head office of the Ohada with, 2nd on the left, Idrissa Kéré, Director of Legal affairs and relations with the institutions

vice-president, Honoré Aggrey, and its treasurer, Dominique Aribaut-Abadie, and also by its general secretary, Françoise Andrieux, and its 1st secretary, Mathieu Chardon. Invited by the UIHJ, Christophe Bernasconi, 1st secretary of The Hague Conference on private international law, had traveled in order to represent this major international organization near the authorities and the judicial officers. Jean-Michel Rouzard, president of the National school of procedure of Paris (ENP), partner of the UIHJ within the framework of the Training Unit of African Judicial officers (Ufohja), would have missed this event for nothing in the world as it was also set to celebrate the training of judicial officers.

One must initially notice that the welcome of our Cameroonian friends very certainly met up with everyone's expectations considering the reputation of this splendid country. Thanks to the pugnacity of Alain Ngongang, president of the National chamber of judicial officers Cameroon, and his Steering Committee, chaired by Polycarpe Diméné Yomba, himself a former president of the National Chamber of the Judicial officers, with a logistic and scientific relay by the UIHJ, in particular Françoise Andrieux and Luisa Lozano, secretary, all had been done to make sure that these Second meeting of African and European judicial officers would be an event which would be remembered for a very long time.

A meeting at the head office of Ohada

On October 26th as an introduction to the works of the conference a delegation consisting in Bernard Menut, Honoré Aggrey, Françoise Andrieux, Mathieu Chardon, Alain Ngongang and Christophe Bernasconi, paid a courtesy visit to the Secretariat of the Organization for the harmonization in Africa of Business Law (Ohada), whose head office is in Yaoundé. The delegation met Idrissa Kéré, director of Legal affairs and relationships to the institutions. The object of this meeting was double. On one hand, it was about renewing the contacts made with this organization of which the UIHJ is one of the ambassadors not only in Africa but also in the rest of the world. It was on the other hand about making it possible for The Hague Conference to meet the representatives of Ohada to make the Member States aware of the interest to join this organization and its various conventions, in particular the convention of 15 November 1965 on the service of documents abroad of judicial and extra-judicial documents in civil and commercial matters, or the "apostil" convention. Mr. Kéré showed himself very receptive to the presentation made by the first secretary of The Hague Conference. Bernard Menut, as for him, recalled that the installation of a statute of African Judicial officer always appeared among the priorities of the UIHJ and that this project would find an ideal framework within a uniform act of Ohada, as that had been already proposed. During the conversation, the idea of a technical meeting between Ohada and its international experts was advanced to evoke the possibility of collaboration with the UIHJ and The Hague Conference in order to integrate the harmonization of the African Judicial officer and various Hague conventions.

Meeting with the Minister for justice of Cameroon

Also as a prelude to the meeting, four formal visits took place on 27 October. First of all, the delegation of the UIHJ went to the ministry for justice of Cameroon to meet Mr Amadou Ali, Deputy Prime Minister, Minister for justice, keeper of the seals. The delegation was accompanied by the president of the National chamber of the judicial officers of Cameroon, Christophe Bernasconi, Jean-Michel Rouzard, and Patrick Safar, representing the President of the National chamber of the judicial officers of France. Were also present



Mr Ngafessong, delegate minister in charge of the prison authorities, Justice Ngawamesia, general secretary of the ministry for justice, Mrs Essomba, general inspector in charge of legal services, Daniel Mekobé Soné, director of Liquidation, Emile Nsoga, director of the criminal matters, Mr Ahouvé, director of Human Rights, Mr Awongo, director of legal professions and Mr Fongang, head department of the Judicial officers. Leo Netten cordially thanked Mr Ali for his invitation. He kindly requested him to address his thanks to Paul Biya, president of the Republic, to have agreed to place the meeting under his high patronage. He indicated how much the UIHJ was receptive to this important mark of interest shown by the Cameroonian State as regards the occupation of judicial officer. The president of the UIHJ presented his organization. He indicated the importance to work for the harmonization of the profession in Africa and in the world. Christophe Bernasconi stressed that this was the first visit of The Hague Conference in Cameroon. He thanked in his turn Mr Ali for this hospitality and kindly asked him to transmit to Mr Biya the acknowledgements of his organization. Mr Bernasconi indicated that around a hundred States signed the "Apostil" convention and that 62 States apply the 1965 convention on the service of documents, while raising that Cameroon, as nearly all African States, were not adherent to these conventions. As regards the service convention, the first secretary pointed out that, at world level, the majority of requests are treated within two months and that the adhesion to this convention would constitute for Cameroon and the other African countries a major improvement on the matter. Honoré Aggrey evoked Ufohja and the spectacular results obtained in ten years. The vice-president of the UIHJ then pointed out the project of a uniform act of an African harmonized judicial officer. He finally announced that the next international congress of the judicial officers would take place on African ground, in Cape Town, in May 2012. On behalf of the ENP, Jean-Michel Rouzaud did not fail to recall that the UIHJ had always considered that the occupation of judicial officer would develop through training and that in thirty years the profession in France had risen on the same level as that of the other legal professions. Bernard Menut then evoked the recent Guide lines of the European Commission for the Efficiency of Justice (CEPEJ) adopted by the Council of Europe on 17 December 2009 on the execution of legal decisions and other enforceable titles and on enforcement agents. The first vice-president mentioned how much this text contributed to improve and reinforce the statute of the judicial officers in Europe and constituted itself as a model for the world. The Minister for justice, on his behalf and on that of the president of the Republic, thanked the delegations for travelling to Cameroon. He indicated how much Mr Biya was receptive to the organization of such a wide event in his country. Mr Ali indicated that Cameroon was a true cultural laboratory following the German, French and English colonization. He recalled that many legal provisions reflect this mixed-nature, but that as regards justice, the process of harmonization was always in hand. "Cameroon is a pioneer on the matter", estimated Mr Ali.

Meeting at the Presidency of the Republic of Cameroon

After this long, very cordial and opened meeting, the delegations went to the Presidency of the Republic where they met its General Secretary, State Minister, Laurent Esso. The president of the UIHJ very warmly thanked him. "By meeting the delegation of the UIHJ, you show your support to the Cameroonian judicial officers but also to the judicial officers of the other Ohada countries and of other African countries" he declared. Leo Netten added that, without a good



Alain Ngongang Simé, président de la CNHJ du Cameroun

Alain Ngongang Simé, president of the NCJO of Cameroon



Polycarpe Diméné Yomba, président du Comité d'organisation des 2^e rencontres

Afrique Europe des huissiers de justice Polycarpe Diméné Yomba, president of the Steering Committee of the Second meeting of African and European judicial officers

enforcement and a certified service of documents, procedures cannot last and enforcement remains dead letter. After having in his turn thanked Mr Esso for the honor which was made to The Hague Conference, Christophe Bernasconi estimated that "there is no reason for a country which has a system of liberal judicial officer not to use the Hague Convention on the service of documents which allows the direct transmission of documents between judicial officers". Bernard Menut pointed out that the occupation of judicial officer makes it possible to fluidize legal flows and to secure exchanges and that the UIHJ had a real expertise in this field. The first vice-president noted that the UIHJ intervened at the request of countries willing to renovate and install judicial officers, to facilitate commercial exchanges and to ensure that court decisions are carried out. Honoré Aggrey judged that the cause of the occupation of judicial officer in Africa needs the support of the States. "The UIHJ helped the judicial officers to turn into liberal professionals in the Ohada zone. We want to unify what was achieved" he announced. The minister indicated that after fifty years of independence in Cameroon, things are still perfectible. He pointed out the multicultural specificity of Cameroon coming from the successive waves of colonization and the legal traditions of Common Law and Civil law. Laurent Esso recognized that it was important that the judicial officers are well trained. "You can provide us with the human resources of training" he specified, adding that "the independence of the judge and the judicial officer can attenuate the mighty power of the State".

The delegations then very cordially visited his Excellency, Bruno Gain, ambassador of France in Cameroon, at his residence of Yaoundé.

Lastly, the delegations went to the representation of the European Union in Cameroon to meet its ambassador, his Excellency Raul Mateus Paula. The meeting, at the same time cordial and technical, and thus very instructive, mainly related to the financing projects of the European Union within the framework of the agreements of Cotonou of 2000 for the African, Caribbean and Pacific countries (ACP) and the European Development Funds, of which the goal is to improve the effectiveness of the assistance and a better concentration.

The effervescence of the great days

On Thursday, October 28, in the Congress Palace of Yaoundé, it is the effervescence of the great days. Nearly 600 participants as well as all the media are



expecting the official opening ceremony of this long awaited Second meeting of African and European judicial officers. Many personalities also honored the meeting with their presence: members of the Government, chiefs of diplomatic missions and international organizations, the president of the Bar association, the president of the National chamber of notaries, as well as the presidents of the inter-professional and inter-employers' organizations.

It is now past 9.30 am when the actors of this ceremony appear under the applause and the cracklings of the flashes of the photographers. Then settled down at the tribune Amadou Ali, Deputy Prime Minister, Minister for justice, keeper of the seals, Leo Netten, president of the UIHJ, Alain Ngongang, president of the National chamber of the judicial officers of Cameroon, Jean Poumane Akan, minister, technical adviser at the Presidency of the Republic, Jean-Michel Rouzaud, president of the ENP of Paris, Françoise Andrieux, general secretary of the UIHJ and Polycarpe Diméné Yomba, former president of the National chamber of the judicial officers of Cameroon, chair of the Steering Committee of the meeting.

In his short speech, Polycarpe Diméné first of all thanked Paul Biya, president of the Republic of Cameroon, for his moral and material sponsorship of this Second meeting of African and European judicial officers. Then addressing to Leo Netten, he indicated how much the Cameroonian Judicial officers were happy to accommodate in Yaoundé *"the plenipotentiary one from now on in charge to promote the world influence of the occupation of judicial officer"*. He welcomed the representatives of the ENP, the Ufohja as well as The Hague Conference on private international law. He also greeted the presence of Jacques Isnard, former president of the UIHJ and today its honorary president. He addressed to all the judicial officers of the foreign delegations of the words a particularly cordial welcome. Then, commenting on the work to come and the topic of the conference, our fellow-member estimated that *"not only one such step prevents the proximity lawyers that are the judicial officers from sinking into an intellectual sclerosis, generating inertia or even decline for the professional practice, but it especially makes it possible for these experts to optimize by improving them their performances in the manner of accomplishing the mission of public service which falls to them"*.

The bet of a successful globalization

In echo on these very positive words, Alain Ngongang also thanked the president of the Republic Paul Biya to have sponsored these meetings. He



Françoise Andrieux, secrétaire générale de l'UIHJ - Françoise Andrieux, general secretary of the UIHJ



Dominique Aribaut-Abadie, trésorière de l'UIHJ - Dominique Aribaut-Abadie, treasurer of the UIHJ

thanked all the participants, in particular the foreign delegations. Initially addressing to the representatives of inter-professional and inter-employers organizations whose presence testifies to the interest to reinforce their ties with the occupation of judicial officer, he said that this professional contributes to the improvement of the climate of Business in the world and in particular in Cameroon. *"He contributes to "boost" the economic growth and of course to consolidate the Rule of law"* he estimated. And to add: *"training and the reinforcement of our professional capacities are a fundamental requirement to harmonize our role in the defense of the civil rights and to take up the need of effectiveness, efficiency and celerity which challenge us so sharply"*. He confirmed the wish of his profession to reinforce its capacities through training both in domestic and international law. Addressing to Jacques *"the African"* Isnard, Alain Ngongang expressed to him the messages of gratitude of his fellow-members and Cameroonian colleagues for his past actions in Africa. Then he indicated that beside the international congresses, the African and European meeting held every two years constitute a date of the highest importance, *"a very strategic instrument in the initial and especially on-going training policy implemented by the UIHJ to lead to world standards of the profession"*. Then he ardently thanked Mr. Ali for having agreed to chair this ceremony, despite of a very busy agenda. He solemnly expressed the recognition of the board of the National chamber of the judicial officers of Cameroon for his constant solicitude and his benevolence with regard to the occupation of judicial officer. President Ngongang underlined all the justice reforms carried out under the impulse of Mr. Ali since his appointment in his capacity as Minister for justice in 2001. As regards judicial officers, he reminded that a platform of permanent consultation is in place with the ministry for justice, *"allowing a real taking into account of the views expressed by the judicial officers"*. *"The judicial officers are full members of the wide legal family"* indicated Alain Ngongang, voluntarily paraphrasing the Minister for justice. Then he stressed that the National chamber of the judicial officers of Cameroon had benefited from the multiform contribution of the Government. Alain Ngongang solemnly kindly requested the minister of justice to transmit his most sincere thanks to the Head of the State to have spontaneously and generously accepted to sponsor the meetings and to thus mark his trust and his solicitude for the occupation of judicial officer. *"The judicial officer is the only and true proximity lawyer ensuring daily the implementation of the rights of citizens"* he continued. This mission requires a thorough basic training but more especially a quality permanent education which forces him to constantly challenge his knowledge. Since the end of the last century, the world engulfed in a new era of the history of economy, which could be described as an era of the economy of knowledge, and which expands under the combined effect of an exponential growth of the tertiary sector, technological advancements and globalization. If there is a legal knowledge, there is an economic knowledge, a social knowledge, a cultural knowledge, etc. This coming of the economy of knowledge challenges the occupation of judicial officer in his daily routine. This results in many challenges for the profession: need for an increased versatility, to have his knowledge recognized, to find new sources as regards competence, to build a respectable and respected image in society through ethics and professional deontology. *"We will win the bet of a successful globalization only if we put mankind in the center of the economy of knowledge but especially if we put him as the finality of any knowledge"* judged President Ngongang. Then he endorsed the formula of the famous French humanistic writer François Rabelais: *"science without conscience is only*



De G. à D.: Christophe Bernasconi, 1er secrétaire de la Conférence de La Haye de droit international privé, Amadou Ali, ministre de la justice, Leo Netten, président de l'UIHJ
From L. to R. : Christophe Bernasconi, 1st Secretary of The Hague Conference on Private International Law, Amadou Ali, minister for justice, Leo Netten, president of the UIHJ

the ruin of the heart". He ended his much applauded speech by these very inspired words: "At the time of the economy of knowledge, it is imperative for us judicial officers to make sure that our competences, our know-how and our expertise are put forward and that, beyond our respective national borders, we build a scientific legitimacy to cross time and all time related contingencies".

Legal integration, an engine for economic integration

Leo Netten expressed his pleasure of being in Cameroon to celebrate this Second meeting of African and European judicial officers. He addressed his sincere thanks to Mr Ali for his presence at the time of this ceremony and to the president of the Republic to have given a very particular dimension to this event. For Leo Netten, Africa and Europe maintain today the relations of partnership which do reinforce their historical and cultural relations. For as much the influences of other continents (Americas, Asia) make of Africa an important theater of operations in their strategic positioning. And economy plays a central role there. *"It was imperative, for all the countries concerned, to adopt the same modern Business Law, truly adapted to economic needs, in a word clear, simple, securing relations and economic operations"* considered the president of the UIHJ. African States could not remain in margin of this process. This is why organizations such as the Union of the Arab Maghreb for Northern Africa, the UEMOA for West Africa, the CEMAC for Central Africa and the SADC for Southern Africa, were created, with for objectives the realization of economic and legal integration at regional level and then the advent of the African Economic Community and the African Union. *"Legal integration should be used as an engine for economic integration. It is in this context that the experience of standardization of business law of the African States was launched through Ohada"*, added Leo Netten. For him, Ohada is mainly an idea – even a requirement – of the African economic operators. Taking up the remarks made by Jacqueline Lohoues-Oble, professor at law (Ivory Coast) and member of the Scientific council of the UIHJ, he reported that *"the harmonization of laws and legal harmonization become a requirement because a harmonization – or rather a well carried out unification – allows exchanges, open competition, restores trust and prepares economic integration"*. The judicial officers are fully concerned with this harmonization of laws. It is essential that they are concerned in this process by the harmonization of the profession. Evoking the project of a uniform statute of judicial officers initiated by his predecessor, Jacques Isnard, to this day rejected by Ohada, he measured that

"this project deserves to be re-examined and reconsidered because it incontestably contributes to promote the treaty of Ohada and to consolidate the uniform act of July 1st, 1998 relating to the simplified procedures of covering and of enforcement proceedings". Speed, effectiveness, high efficiency in the recovery of debts, such are the expectancies of any holder of an enforceable title, being an ordinary citizen, a consumer, a tradesman or a contractor, even a banking institution. President Netten then pointed out that, to meet these requirements, with time rose the profession of judicial officer, specialized in enforcement and covering, a true economic actor and pledge of security and guarantee. A private and autonomous professional, this is what the states offer in the process of modernization of their legal system. The judicial officer is a major actor of the rule of law and the economic life. The judicial officer is a central element in the functioning of the State and economy.

To contribute to the harmonization of the statute of the judicial officer

Amadou Ali declared that he considered as a great honor and a great pleasure of being able to address to the participants of the conference placed under the high patronage of Paul Biya. He presented his country as *"Africa in miniature, feet in the Ocean"*. *"I will be your most faithful messenger of all the good things you mentioned about the President of the Republic"* he promised. The Deputy Prime Minister considered that the massive presence of the participants shows the strong mobilization of the judicial officers of the world to improve their professionalism towards a justice of quality at world level. He indicated that the relations between the Chancery and the National chamber of the judicial officers *"are marked with a serene climate of dialog and collaboration"*. *"It is the first time in nine years that I personally chair a ceremony which relates to one of the bodies of the legal professions"* he continued, starting a wave of applause. He underlined his attachment to *"a renovated and modernized profession made up of well trained judicial officers, intellectually and morally, and qualified professionally for a simple, efficient and complete implementation of the enforcement of legal decisions"*. Within the framework of the reform undertaken, the Minister for justice announced his ambition to establish a model of judicial officer which takes account of the tradition of the Cameroonian Romano-Germanic and Anglo-Saxon legal system, and forged on legal culture. Cameroon was colonized by Germany. It was then placed under French and English supervisions recalled Mr Ali when evoking the specificity of his country. He promised that at the conclusion of the reforms the delicate problem of the offices of judicial officers will be solved, in particular with the creation of partnerships within offices of judicial officers. *"A multicultural Cameroonian law will be an example of integration of several different systems"*. Mr Ali pointed out that Cameroon takes part in the activities of Ohada, also a legal model of integration. Mentioning the meeting he granted to the delegation of the UIHJ the day before, he was delighted to share the same views on the role Ohada can play within the framework of the legal and judicial integration in Africa. *"The statute of the harmonized judicial officer can only proceed from a dialog. Cameroon, under the impulse of the Head of the State, ensures you of its availability to contribute to the harmonization of the statute of the judicial officer so important to your organization"* he said. Concerning training, the Minister for justice announced that his department undertakes a study for the creation of a National institute of legal studies which could be in charge of the training as well as the improvement of the legal body. This department would concern



Fahima Khaldi, secrétaire générale de la Chambre nationale des huissiers de justice d'Algérie - Fahima Khaldi, general secretary of the National chamber of the judicial officers of Algeria



Guillaume Payan, maître de conférences à l'Université du Maine (France), consultant UIHJ - Guillaume Payan, Lecturer the University of Maine (France), UIHJ consultant

judicial officers, lawyers and notaries. Then he congratulated Leo Netten and Alain Ngongang for the choice on the topic of the meeting. This choice “shows the ability of your organization to stick to the coming of an occupation of judicial officer of quality and modern: a globalized world. That means a permanent training and an effective framing as regards ethics to make of this elite corps a body impossible to circumvent”. Amadou Ali completed a much appreciated speech in these terms: “The occupation of judicial officer requires an exemplary behavior of every moment. It is in this hope that I wish you a profitable work and declare open the Second meeting of African and European judicial officers”.

A bridge between Africa and Europe

Work of the conference began after a short interruption. To prepare the participants to the promises of debates of a scientific quality which was going to prove of very high level, Guillaume Payan, university lecturer at the University of Maine (France), consultant UIHJ, established a bridge between Africa and Europe by means of an brilliant presentation which had as a subject: “Enforcement of legal decisions, Judicial officer and the Rule of law: the emergence of common principles in Africa and Europe”. This extremely documented work will be the published soon.

The meetings were articulated around three topics declined in three workshops: rationalization of knowledge, mutuality of knowledge and the optimization of knowledge.

The first workshop (rationalization of knowledge) begun with a first under-topic relating to the various degrees of independence between the decision and its enforcement. Leo Netten was the chair. Four speakers followed one another at the floor: Alain Ngongang, Marc Schmitz, Judicial officer in Saint-Vith (Belgium), quaestor of the Committee of the UIHJ, Rose-Marie Bruno, Judicial officer in Arles (France), ENP and Ufohja expert, and Dominique Aribaut-Abadie. Then Christophe Bernasconi very lively presented The Hague Conference on private international law of which he is the first secretary. He wondered whether it would not be possible to consider an adhesion of the 16 Member States of Ohada to The Hague Conference or the 1965 Hague Convention on the service of documents. He recognized that the UIHJ contributed to the promotion of the work of The Hague Conference on the African continent. He recalled that in fact the UIHJ was at the origin of what was going to become this 1965 convention. Sixty two States signed and use this convention. But Mr. Bernasconi pointed

out that in Africa, only Botswana, Egypt, Malawi and the Seychelles signed it. “In all the States where there are liberal judicial officers, there is no reason why this convention is not used” he asserted again. In answer to these remarks Alain Ngongang promised that the National chamber of the judicial officers of Cameroon was going to be the ambassador of the 1965 Hague Convention near the authorities of Cameroon.

Mutuality and optimization of knowledge

The second workshop (mutuality of knowledge) consisted in three sub-topics. The first sub-topic, the statute, was chaired by Bernard Menut. The four speakers were Alobwede Ngolle, law professor (Cameroon), Dominique Aribaut-Abadie, Fahima Khaldi, Judicial officer (Algeria), and Carlos Calvo, president of the Chamber of the judicial officers of Luxemburg. The second sub-topic dealt with ethics. It was chaired by Honoré Aggrey. The floor was given to Jean-Claude Olombi, judicial officer in Brazzaville (Congo), former president of the national Chamber of the judicial officers of Congo, and Thierry Guinot, judicial officer (France), author of an acclaimed book on the question. The third sub-topic, also chaired by Honoré Aggrey, was centered on training. Mohamed Bousmaha, judicial officer (Algeria), Jean-Michel Rouzaud, Anne Kérisit, Judicial officer in Douarnenez (France), ENP and Ufohja expert, as well as Honoré Aggrey, successively evoked the broad outlines of the actions carried out by the ENP of Paris, Ufohja, the International Training Council created by the UIHJ, and the CADAT (for Dakar Tunis Cape-Town) project, also created at the initiative of the UIHJ.

The third workshop (optimization of knowledge), was chaired by Marc Schmitz. It focused in the core and peripheral activities of the judicial officer. The speakers, Aloyse Ndong, president of the National chamber of the judicial officers of Senegal and Elise Kogla, judicial officer (Cameroon), evoked the importance of the service of documents and enforcement in their respective countries. Then Mathieu Chardon presented the CEPEJ Guide Lines adopted by the Committee of the Ministers of the Council of Europe on 17 December 2009, estimating that this document, in the development of which the UIHJ had played a key role, constituted the base of the harmonization of the occupation of judicial officer in Europe but also in the rest of the world.

The Judicial officer in Africa of 2030

Then, a conclusive roundtable wondered about the future of the judicial officer in Africa of 2030. The roundtable attempted to emphasize the qualities of this professional as an element of guarantee, proof, and trust amidst contract law. The roundtable was chaired by Alain Ngongang and Françoise Andrieux. It included Edouard Ndock, prosecuting attorney at the Court of Appeal of the Center (Cameroon), Marie-Andre Mgwé, lawyer at the bar of Cameroon in Douala, Olivier Behle, president of the inter-employers' Group of Cameroon in Douala, and Rose-Marie Bruno.

Two major episodes ended the works. Initially was the luminous summary report of Françoise Andrieux the text of which is reproduced below. Then the recommendations of the Second Meeting of African and European judicial officers were read by Jérôme Okemba, judicial officer in Brazzaville (Congo). The text of these recommendations is also reproduced below.

The closing ceremony and the traditional handing-over of gifts proceeded in an environment at the same time solemn, serene, yet exhilarating. This ceremony accommodated at the floor Leo Netten, Mr. Ngafessong, Jacques Isnard,



Honoré Aggrey, Alain Ngongang, Françoise Andrieux and Jérôme Okemba. Leo Netten greeted the exceptional work accomplished by the National chamber of the judicial officers of Cameroon, its president, Alain Ngongang, and its Steering Committee, all lengthily applauded, and the perfect organization of these meetings as well as their very high academic level. After having greeted the excellence of the work, which proceeded *"in a formidable environment"*, Mr. Ngafessong declared, in the name of the Minister for justice, the Second meeting of African and European judicial officers of Yaoundé closed.

Summary report of Françoise Andrieux, general secretary of the UIHJ

As president Leo Netten pointed out, the Second meeting of African and European judicial officers is only one of the expressions of the historical and traditional relations binding these two continents. Today new economic, social and political forces rise in Africa, at the favor of economic transfers and cultural dynamics. It is impossible in Africa to escape the process of globalization of the economy. However, it endeavors not to suffer from it. Its wealth in resources, men and competences, must on the contrary enable it to use it to its profit. This continent fascinates. Obviously it fascinates by its wealth (culture, traditions), its faculty to resist combined to its art in mixing progress and ancient customs. . . . But it also fascinates by its natural wealth, an object of desire, with as a result the fact that today it is no longer Europe which turns to Africa but all the other continents, Americas and Asia, coming to lay strategic and economic bases. Then, globalization necessarily touched the structural evolution of the African economy. The African continent sees the whole world wanting to meet on its ground: the United States, Japan, China, Brazil or India.

Obviously an upheaval of the relations is established and Europe must consider that these newcomers will involve relations placed under the sign of new requirements and new priorities. A double question can be raised. Which are the prospects opened by all these dynamic for our profession? Which is the place of our profession in the economy of knowledge? The answer to these questions requires anticipating. It is necessary to see the horizon of future years, and we arbitrarily chose the horizon 2035 because it is precisely this one which Cameroon considered when it drew up a development plan called *"Vision 2035"* and in which is specified that one of its objectives is *"an independent justice accessible to all"*. From now it is also necessary to know or to agree to integrate the economy into law and justice. Indeed, the economy cannot evolve without a solid base formed by the institutions and the operating rules of these institutions. The judicial officer is precisely one of the links of the legal institutional chain. And the results of the bonds between Africa and Europe are this professional like a hyphen between the two continents. We must then precisely determine the concept of economy of knowledge which corresponds

in fact to an economy based on new forms of knowledge placing competences among the highest economic goods.

The production of tangible properties is of course far from being anecdotic, but the part of what is immaterial, informational, the professional work and research in the creative processes of the whole of the wealth created does not cease growing, tending to become the principal productive force. The consensus means that we entered the economy of knowledge. That applies to all economic sectors, whether they produce traditional industrial goods, services, or knowledge like ours. Knowledge invests economy with its specific operating process. Its meets intrinsic needs for freedoms of access, diffusion, validation by the peers, opening, transparency, joint work. It is abundant, inexhaustible. Its use and its consumption generate other knowledge. Knowledge flees the closure. In a consubstantial way, it needs the sharing to develop. Consequently, co-operation and opening are self-affirmed in the economy through the sharing of knowledge.

For precisely ten years Europe has entered a phase of reflection on this new economic situation. The European Union defined in 2000 a strategy aiming at inserting the European economy in the *"society of information"*: it is the strategy of Lisbon. However, to inform is precisely to share the knowledge. The Lisbon Strategy aims at *"making the European Union the most competitive economy of knowledge in the world and achieving full employment by 2010"*. Consequently, when the judicial officers wonder about their position in the economy of knowledge, they are perfectly in tune and once again certainly the first professionals to be not only positioned on such objectives but also to consider it outside European borders to engage an international reflection on this topic.

Of course we are no philanthropists. We focus on our development including our adaptation, but having always in mind the service given to the citizen or — this is more precisely our topic today — to a commercial entity. The change of the economy will develop at commercial level competences or knowledge and in particular those produced by the [the] professional of knowledge, or by the experts such as the judicial officers. We must thus turn our knowledge into a competitive advantage. Our raw material is our know-how, our core activities and our training, the whole being pulled by well-known dynamics: the more you train, the more activities you can encompass, and the more activities, the more you need training. . . . Knowledge as a value will shape our profession. Adding on that, the accumulation of this raw material will benefit both to the State, which will be able to rely on a qualified professional to enforce court decisions, and to the citizens who will be find highly qualified professional to meet their needs.

To place this Second meeting of African and European judicial officers under the topic of the economy of knowledge leads us to question ourselves at various





levels. We spoke about the rationalization of knowledge, about mutuality of knowledge and the optimization of knowledge, but in truth one can still consider the works of these two days under two different angles, on the one hand the sharing of knowledge and on the other hand the management of knowledge.

I - The sharing of knowledge

The economy of knowledge which emerges, and in which the rules resulting from the industrial society are called into question, will change the balance of power. In this new economy, it seems that one of the key words is co-operation, a co-operation which will allow for the sharing of our knowledge. It is then a question of determining which our exclusive privileged knowledge is, in order to share it around processes approved by all. Europe was not mistaken there when it established through jurisprudence and legal provisions the right to enforcement with the *Hornsby v. Greece* case and recommendation 17 together with its Guide Lines as initially pointed out Guillaume Payan, followed by the instructive developments of Mathieu Chardon. Here the optimization of knowledge consists in exploiting our core activities which constitute most of the time the center of our monopoly like the service of documents, for example, which shares the same forms in Cameroon and in Senegal, as indicated Mrs Kogla and Mr Ndong. For instance, we have understood the immense interest which results in the facilitation of the circulation of our documents, which is the purpose of the Hague Convention on the service of documents, as shown by the first secretary of the Hague Conference, Christophe Bernasconi. The optimization of knowledge is also about making our knowledge profitable to offer a full service to citizens, ranging from legal advice to the representation of parties before courts, while including the securing of documents in immovable matters, as wished for by Mr Ndong, according to the principle of the multi-field judicial officer of the UIHJ, as well as — a parameter not to be neglected — according to the economic need for our offices, as mentioned by Mrs Kogla.

But the benefit of our knowledge and their sharing can only happen if we all have the same rights and obligations. It is through these two elements which all the pillars supporting our profession that a new approach can be made, that on the mutuality of our knowledge, and a normative quality approach of our assets: statutes, deontology. This already mentioned idea of sharing announces the first steps of harmonization. How can we share our statutes and our ethical rules? First of all by communicating with others, as mentioned Dominique Abadie. *"It is necessary that we advertize our know-how"* she declared. Then maybe the Cameroon example can be inspiring, explained Mr Alobwede Ngolle, as this country successfully harmonised the English and French-speaking statutes.

Justice is expected to bring solutions. When it has to be implemented, only one professional is concerned: the judicial officer, who is for Dominique Abadie, THE enforcement specialist. The judicial officer must be the one bringing security and guarantee while meeting selective and quality standards. He is the only professional of the judicial law and enforcement proceedings. He can, through his expertise, avoid lengthy and expensive trials, indicated Carlos Calvo. It is therefore important that his action is set both within a legal and formal statute and meet ethical rules which, by essence, are not all codified, not more in Europe than in Africa, as explained Jean-Claude Olombi, which, paradoxically, is not an exemption from them. Thierry Guinot installed the triptych independence-objectivity-probity which is the base of ethical standard when combined with



Carlos Calvo, président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Luxembourg
Carlos Calvo, President of the National Chamber of the Judicial Officers of Luxembourg



loyalty, spirit of cohesion and reliability. These words, simple, and so beautiful by the sense they cover, are precisely values to be shared, common to all of us and our most treasured possession, as was appreciated by Jean-Claude Olombi. Thus the trust that this professional will develop, as his best practices will have been shared and applied everywhere, will allow considering a new harmonized order to participate to the proper development of economy. Indeed, economic partners, certain to find everywhere a legitimate and responsible professional, will not hesitate to ask for their assistance, as they know they will collect their debts, but also that the methodology used will be standardized and will preserve their economic relation. For that, as it exists in quality management, the sharing of best practice that will lead to the long awaited harmonization must be considered.

The management of quality includes techniques of organization contributing to offer a service in conformity with standards. It allows in principle for improving the quality of the services offered and thus to satisfy the needs — expressed or not — of customers or users. It is a managerial concept which appears to be adapted to our profession and our statute which can finally be regarded as an organizational mode of our profession. It is a question of defining statutory standards up to an international common base. Thus we started with the activities to include statute and deontology, which is its crutch, to evoke the sharing of knowledge. In the second part we will evoke the management of knowledge or very simply: how to make our competences profitable, how to fully exploit them for the effectiveness of justice.

But before, as a hyphen, there is a subject that I could place neither in the sharing, nor in management, because it precisely applies to both: you guessed that I want to speak about training. There are several complementary approaches to characterize *"the economy of knowledge"*. One of them obviously stresses on training. The capacity to train is a decisive criterion. It is necessary to underline the collectively distributed nature of knowledge, whose role increases unceasingly.



Professionals cannot stop from learning any longer, through permanent education, such as in Algeria for example, as underlined Mr Bousmaha, this in a kind of setting of a global area network of training of the profession. Hence the creation of the multinational training mentioned by Mr Rouzaud!

The capacity of individuals and organizations to indeed share their knowledge reflected in operational and professional competences is decisive. The management and the development of knowledge become objectives. There always was training and development of methods. One now speaks about "knowledge management". Knowledge should be capitalized. Initially, crucial knowledge, therefore core activities as we considered them, should be identified. They should then be protected, i.e. modeled, standardized and preserved. Then they should be increased to serve the development of the profession, by leaving them sufficiently flexible to adapt to the environment and in particular to technological advances, and I want to speak here about e-Justice which is in fact a container in which to put our contents...

Generally, in this economy of knowledge, the communities of practices – professional communities – play a key role. More or less informally, they facilitate the transmission of tacit knowledge, based on experience and explicit knowledge gained by training. The circulation of this information creates indeed a collective knowledge which reinforces our profession by means of harmonization. On the basis of this, training exchanges are already set up to support the transfer of trade knowledge. Ufohja, as recalled Anne Kérisit, is a bursting example. Co-operation and sharing constitute the link of our training through these structures. The actors of professional training are aware of their key role in the process of insertion, adaptation and readjustment of knowledge.

But we must admit however that "more training" is not necessarily an adapted answer. Quality must be privileged. It is a question of measuring its "contribution to the added-value of the profession". Mrs Ndong showed that training gives its true significance to the service of document. The need for training is undeniable. Training gives birth, shapes and accompanies a profession, and the profession of the future will exist through training or will not exist, hammered Mr Rouzaud. It was vigorously confirmed as a pillar of our profession by Marc Schmitz and Alain Ngongang. And precisely once this knowledge is acquired and shared by all they should be managed, and we must learn how to use them. And now some words about the management of knowledge

II - The management of knowledge

The management of the knowledge brought back to our profession should be understood as the body of known techniques allowing us to exert our competences in the most effective way, in all intellectual and financial independence. We want a total and non partial attribution and not only part of it. At many occasion, we recalled that law and economics are dependant. Economy is a



Thierry Guinot, huissier de justice à Paris (France) - Thierry Guinot, judicial officer in Paris (France)



Aloyse Ndong, président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Sénégal - Aloyse Ndong, President of the National chamber of the judicial officers of Senegal

science which observes facts, seeks the causes they generate and the laws which rule them. On the contrary, the science of law has for mission and object to formulate regulations, to draw principles and standards, and to issue regulations. Today, law and economy coordinate themselves.

This results from several factors. Initially, there is a preeminence of the economic sphere in our contemporary societies. Then, this economic sphere is regionalized or globalized, but legal provisions remain official and must then be competitive. In other words domestic provisions can be destined to inescapable changes taking into consideration their maladjustment at the development of cross-border exchanges. It is thus necessary to have domestic provisions able to cross borders within the framework of a harmonization around a common factor: of course ours concerns the judicial officer. Lastly, enforcement law rises. It secures economic exchanges on a worldwide scale and thus becomes a component of the evolution of the economic situation.

To bind law and economy, inevitably means to have in mind the principle of legal security guaranteeing any democratic government associated with the development of economic exchanges. For that, as mentioned by Guillaume Payan, the State organizes the enforcement of legal decisions in the most effective possible way: by the separation of the powers between the judge which says the law and the judicial officer which carries it out. This last must thus necessarily be an independent professional, with respect both to the creditor and the judge, according to Marc Schmitz, joined on this point by Rose-Marie Bruno who protested against the instrumentation undergone on behalf of certain creditors. He must have the choice of the enforcement measures to enforce in the most effective way: "the choice of the time and the appropriateness of enforcement belong to him" said Alain Ngongang.

This is most fortunately the case in the majority of the countries and in particular in Algeria, where the judicial officer is not only free of his actions but has





Mathieu Chardon, 1^{er} secrétaire de l'UIHJ
Mathieu Chardon, 1st secretary of the UIHJ



Jérôme Okemba, huissier de justice à
Brazzaville (Congo) - Jérôme Okemba,
judicial officer in Brazzaville (Congo)



Question d'un participant
Question from a participant



Question d'une participante
Question from a participant

a true monopoly reinforced with a field of multiple activities, as exposed by Fahima Khaldi. A jurisdictional interference in the enforcement of the decision cannot be accepted. It risks to destroy the impartial image of justice and to imprint on him the slowness of the movement described by Dominique Abadie when she evoked the example of Spain. The judge must be released from the vicissitudes of the enforcement he ordered. He entrusts it to a high level professional, responsible, impartial, effective and neutral, neither controlled, nor servile, said Rose-Marie Bruno, who will sublimate the legal thought of the judge. On the same level, the close links existing between justice and economy can only be asserted, because an efficient decision lies on the trust of the economic operators. Beyond these considerations, the management of the knowledge can make it possible to consider the future and to anticipate.

A tool for new activities

The crisis undergone by ultraliberal globalization shows the compelling need for framing economic actors. Economy connects those who contract to formalize their relation. These relations need to be secured, controlled... Jean Ping, president of the Commission of the African Union, indicated that the African production had increased by 1.6% in 2009 and that it should reach 4.7% this year. "Thirteen African countries count on a growth between 6% and 11% for next year", he added. The potential growth of Africa is thus quite real and the studies of the Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) show that there is a strong expectation of the world companies to invest on the continent. Any head of company needs security, guarantee, and will turn to justice with a traditional objective of effectiveness but also competitiveness.

Thanks to his statutory ambivalences the judicial officer will be able to meet these requirements. Indeed, he offers a service at the same time public and private and according to Dominique Abadie his statute participates in the establishment of the legal security. If the judicial officer supports the economic development thanks to the trust he makes possible to have in the justice system of a country, it is because he offers a guarantee within the Rule of law. He can help fighting against the organization of insolvency. It is necessary to allow the judicial officer in charge with the enforcement of a legal decision to have access to all information necessary to this enforcement, in whatever country, so that he can carry out his activities equally, without encountering the problems mentioned by Mrs Kogla concerning the service of documents. It is not a question of having titles circulating through borders. It is important, in a second phase, to have the means to enable enforcement. For that, the judicial officer must occupy his place in information and have easy access to it. The concepts of Rule of law and legal security are dependant. On a purely economic level, what is the purpose of legal security? It aims at offering the economic actors, being managers, liberal professions or employees, a clear, simple, stable and respected legal framework.

Legal security is combined with the Rule of law, because we know that the establishment of the Rule of law and the respect of freedoms encourage development, quite simply because economy needs legal security and freedom of business. The increasing internationalization of financial markets and the speed of negotiation of operations and exchange of information call for securing financial and legal affairs. Europe took the lead on Africa in this field because this one had to take account of African law — or should we say African Laws — which crumbled under the weight of varied customs a long time considered to be responsible for the inertia and the legal insecurity of the private contractual relations because of their unpredictability and consequently, of their unreliability. The judicial officer, professional in the middle of economic relations, can become a factor of reliability and stability of these relations when given the proper means. If the State must ensure the legal security enabling to secure investments and to develop commercial exchanges it must rely on strong bodies to achieve this task and the judicial officer, as we already said and shown several times, is at the centre of economic relations.

But to define the function of the Judicial officer is a thing, it is also still necessary to define the context in which he could act in an optimized way since we considered the optimization of knowledge. We have an example under the eyes. The upheavals which our planet know and the globalization of economic exchanges led to multiple attempts at unifying the law, in particular civil and commercial, either at international level, or at regional level like in the European Union, the countries of the Gulf region and also the countries of Ohada. And it is precisely there that Africa shows its capacity, not only to adapt, but to do it in an exemplary way which thumbs one's nose at the European organization sometimes bogged down in its nationalisms. It creates Ohada, Organization for the Business law, an example for the world declared Mathieu Chardon, a legal tool imagined and produced by the African lawyers to simplify and harmonize Business Law. In mind is a question of instigating economic development and growth in French-speaking Africa by the installation of reliable tools and legal authorities. It fully proves that the sharing and the management of knowledge can only find an expression in a necessary harmonization.

The great profession of enforcement will then be able to emerge. It will find its way only through the increase, the sharing and the management of



competences of the professionals who compose it. As the speakers showed with conviction, these professional judicial officers, are the essential element of the Rule of law and remain essential to any economic development.



*Le Comité d'organisation des 2^e rencontres Afrique Europe des huissiers de justice
The Steering Committee of the Second meeting of African and European judicial officers*



Recommendations of Yaoundé

1 - Considering that the enforcement of legal decisions is a condition of the Rule of law where today the judicial officer is an essential element;
We, participants in the Second meeting of African and European judicial officers,

Recommend to the States to guarantee to the judicial officer freedom to choose the measurement which he estimates suitable when enforcing a legal decision without preliminary legal authorization

2 - Considering that the respect of the Rule of law and the good process of enforcement implies obligations on behalf of the States,
We, participants in the Second meeting of African and European judicial officers,

Recommend

A) - In the States, to abstain from adopting legal provisions aiming at avoiding enforcement in a temporary or final way.

B) - To the legal authorities, to avoid putting pressure or to interfere in enforcement.

3 - Considering that the preamble to the revised treaty of Ohada recognizes the need for reinforcing legal security and strengthening the Rule of Law,
Considering that, if by the uniform act organizing simplified recovery procedures and measures of execution, the harmonization of enforcement law took place, that of the actors of enforcement, which remains the essential complement to that uniform act, was rejected by the Council of Ministers of Ohada in spite of its songs of love of the standardization of the law,
We, participants in the Second meeting of African and European judicial officers,

Recommend to the International Union of Judicial Officers to again submit to the Council of Ministers of Ohada the project of a uniform of act on the harmonized statute of the African judicial officer for its adoption

4 - Considering that the good implementation by the judicial officer of his profession requires from him several qualities,
We, participants in the Second meeting of African and European judicial officers,

Recommend to the States, within the framework of the adoption or the revision of the provisions relating to the statutes of judicial officers, to include strict rules concerning discipline and deontology.

5 - Considering that training allows the judicial officer to face the requirements of multi-field activities and to be efficient in the achievement of his function,
We, participants in the Second meeting of African and European judicial officers,

Recommend to the States to set up the structures likely to ensure initial and on-going training for judicial officers.

6 - Considering that the 1965 Hague Convention on the service of documents aims at simplifying the mode of transmission of judicial and extra-judicial documents abroad,
Considering moreover that one of the transmission means instituted by the aforementioned convention is the direct communication between judicial officers,
We, participants in the Second meeting of African and European judicial officers,

Recommend to the African States and in particular those of Ohada area, to join all together or separately the 1965 Hague Convention.

7 - Considering that the opacity or the absence of information on debtors' assets favors organized insolvency,
Considering the need to have access to information relating to all parties of the proceedings in order to allow an equitable procedure,
We, participants in the Second meeting of African and European judicial officers,

Recommend to the African States to introduce to the benefit of the judicial officers effective mechanisms of information on debtors' assets.

Yaoundé, 29 October 2010